

15 - Présentation de l'étude relative à l'opportunité de développer la vidéo-protection sur l'espace public bisontin

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon est engagée depuis longtemps dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Cette politique équilibrée, alliant actions de prévention, d'éducation, de médiation, sanction et réinsertion a porté ses fruits. Il reste pourtant encore beaucoup à faire.

Dans le cadre de cette politique locale (47 actions en cours dans le cadre du CLPS 2008-2010), des actions de prévention situationnelle ont de tout temps été réalisées et continuent à être menées. La vidéo-protection apparaît dans ce cadre comme un outil parmi d'autres et non pas se substituant aux autres ; un dispositif qui a son utilité, sans cependant attendre de celui-ci qu'il règle tous les problèmes existants.

Comme le précisait la délibération du 8 juillet 2010, la vidéo-protection est utile si elle répond à des objectifs précis, en fonction d'un diagnostic établi et en complément des autres mesures déjà en place.

Pour se prononcer sur l'opportunité de la mise en place de la vidéo-protection, le principe d'une étude a été arrêté.

L'objet de cette étude était d'apporter les éléments d'aide à la décision en dégagant les différents scénarios possibles, leur rapport coût/avantage et en dégagant pour chacun des recommandations. Cette étude devait notamment permettre de définir les lieux d'installation potentiels et le dispositif organisant la protection.

De manière à veiller à ce que, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, le système de vidéo-protection étudié ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales, un Comité d'Ethique a été mis en place, composé de personnalités qualifiées représentant le Conseil Municipal (majorité et minorité), des représentants d'associations de défense des droits de l'homme, des représentants du monde du droit, de l'éducation... Son rôle a consisté à se prononcer sur le contenu du cahier des charges de consultation de l'étude et à rendre un avis sur les conclusions en veillant au respect des libertés publiques ou privées. Ce comité s'est réuni à 4 reprises.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2010 et après examen par le Comité d'Ethique mis en place depuis, un appel d'offres a été lancé afin de choisir le cabinet. Le Cabinet ICADE-SURETIS, dirigé par M. Eric Chalumeau, a été retenu. L'étude représente une dépense de 25 415 €, éligible à un financement à hauteur de 50 % du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

L'étude a été remise à chacun des membres élus du Comité d'Ethique, représentant l'ensemble des groupes politiques du Conseil Municipal lors de sa création en 2010. Cette étude peut être consultée par tout élu qui le souhaiterait auprès de la Direction de la Coordination Administrative.

En complément de la présentation réalisée oralement par le Cabinet d'études au cours de la séance et afin de faciliter le débat, plusieurs éléments de cette étude sont rapportés ci-après :

1 / Quelques rappels liminaires peuvent être indiqués :

- Juridiquement la vidéo-protection suppose un équilibre entre liberté et sécurité :
- La règle est l'absence de vidéo sur l'espace public,
- L'exception à cette règle relève d'une autorisation préalable avec 4 principes à respecter :
 - Finalité : les caméras peuvent être installées pour protéger des bâtiments publics, prévenir la délinquance dans des secteurs particulièrement exposés, prévenir le terrorisme, prévenir les risques naturels et industriels,
 - Proportionnalité : moyen de surveillance proportionné à un risque identifié,

- Information claire du public et droit d'accès aux images,
- Respect de la vie privée : interdiction de filmer les lieux privés depuis l'espace public.
- L'image est un moyen de preuve judiciairement recevable (à charge ou à décharge).
- La vidéo-protection n'agit pas sur les causes de la délinquance mais éventuellement sur ses effets.
- La vidéo-protection n'a de sens que dans le cadre plus global d'une politique de prévention de la délinquance.
- Les effets de la vidéo-protection sur le transfert de la délinquance sont les suivants :
 - L'impact sur la baisse durable de la délinquance est contesté sans dispositif humain pour compléter le dispositif technique (effet dissuasif de courte durée si la caméra est seule),
 - Les transferts de délinquance sont limités si les lieux attractifs de délinquance sont correctement identifiés et couverts,
 - L'effet dissuasif de la vidéo-protection s'étend au-delà du champ des caméras, le délinquant n'ayant pas connaissance du champ réellement couvert,
 - La vidéo-protection est plus efficace dans des lieux fermés ou ayant une seule fonction (parkings...),
 - La vidéo-protection est un soutien pour les personnels de proximité.

2 / Une synthèse générale des évaluations concernant les sites où la vidéo-protection est déjà mise en place est présentée, de laquelle peut être tiré le tableau suivant :

Points forts	Points faibles
① Forte adhésion du public et quasiment pas de contentieux.	① Est attentatoire aux libertés : l'espace urbain, libre, devient surveillé, les individus sont menacés dans leur vie privée (droit à l'image).
② Permet au Maire un affichage et une communication politique qui doit cependant poser les limites de ce qui est attendu d'un tel dispositif.	② N'agit pas sur les causes, ne produit pas une identité de point de vue sur le bon usage des espaces publics, n'est pas un moyen d'apprentissage des civilités.
③ Mobilise Etat-Ville sur un projet concret qui oblige à un partenariat opérationnel de niveau supérieur entre PN et Ville : la négociation de la convention ad-hoc doit traduire un engagement réciproque.	③ Forte imprégnation idéologique de la question : politiquement clivante.
④ Draine des ressources de PN sur des priorités d'intervention de source Ville	④ N'agit que sur les effets visibles de la délinquance dans l'espace public.
⑤ Favorise la gestion d'espaces publics fragiles nécessitant une vigilance particulière.	⑤ Coût élevé et questionnement sur l'efficacité : effets incertains sur la prévention des délits dans les espaces publics complexes.

⑥ Sécurise (et «régule») les interventions des agents lors d'incidents VP.	⑥ Complexité d'un nouveau type de projet à maîtriser techniquement et organisationnellement.
⑦ Impact établi sur la protection des bâtiments publics et des parkings.	⑦ Génère des fonctions, métiers nouveaux non définis dans les filières de la fonction publique territoriale.
⑧ Produit un surcroît d'information sur les problèmes de gestion urbaine.	⑧ Contraintes en termes d'exploitation dont la réussite est tributaire, en partie, de la PN.
⑨ Améliore l'élucidation des délits et aide les enquêteurs.	⑨ Risques de transfert de la délinquance.
⑩ Peut améliorer la gestion de crise.	⑩ Augmente le seuil d'exigence sécuritaire des habitants et des commerçants.

3 / La situation bisontine

- Un diagnostic détaillé de la délinquance a été réalisé sur la base des données «Police» et des données collectées auprès des partenaires de l'observatoire municipal de la sécurité pour l'année 2010 (dernière année complète dont les données étaient susceptibles d'être étudiées),

- Plusieurs visites des sites repérés comme des lieux de commissions d'actes délinquants ont été effectuées, en présence de la Police Nationale, de la Police Municipale, de services techniques municipaux (Voirie, TIC...) de manière à envisager concrètement l'intérêt ou non de les équiper en vidéo-protection,

- Un état des lieux de la vidéo-protection déjà mise en place par la Ville (292 caméras de protection bâtementaire, de gestion de parkings en ouvrage ou en enclos, de gestion d'espaces publics, de contrôle d'accès) ainsi que des lieux envisagés dans le cadre de différents aménagements a été fait.

Le Cabinet d'Etudes a d'abord réalisé un tableau des points forts et des points faibles sur le principe d'une vidéo-protection sur l'espace public de Besançon :

Arguments en faveur	Arguments en défaveur
1. La Ville de Besançon exploite déjà, soit en direct, soit par son délégataire parking, 292 caméras (musées, gymnases, parkings, tunnels...). Un dispositif sur certains espaces publics viendrait compléter l'existant et permettrait de réfléchir sur un concept d'exploitation globale.	1. Réponse à une incitation de l'Etat, alors que celui-ci réduit son engagement (effectifs de Police nationale, soutien financier à la prévention sociale).
2. Malgré la tendance à la baisse de la délinquance générale, les violences contre les personnes n'ont pas diminué et une bonne part se déroule dans les espaces publics.	2. Le taux de criminalité est moyen pour une ville de cette catégorie.

3. La nette reprise de la délinquance en 2010 indique qu'il faut se montrer vigilant concernant les évolutions en cours.	3. Evolution de la délinquance tendanciellement à la baisse depuis cinq ans.
4. Il est établi que la vidéo-protection a un impact sur le niveau d'élucidation des délits, or celui-ci est en nette baisse, concernant la DVP. L'élucidation est un service rendu à la victime, et tout ce qui améliore ce service atténue le sentiment d'impunité.	4. Impact probable extrêmement limité sur deux phénomènes qui troublent la tranquillité en centre-ville : l'occupation parfois abusive, tapageuse et salissante de certains espaces par des populations en errance et/ou en rupture, et l'alcoolisation massive, principalement de populations étudiantes le jeudi soir.
5. La situation de certains secteurs (408, certains lieux de Planoise) requiert de véritables stratégies de maîtrise des territoires. La vidéo-protection peut y contribuer sous réserve d'une politique cohérente d'ensemble (bailleurs, Ville, Etat).	5. De nombreux «hot spots» de l'insécurité sont situés dans des quartiers d'habitat social (408 et Planoise notamment). Y installer des caméras sera inmanquablement jugé stigmatisant car, contrairement à un centre-ville où on surveille principalement des flux, on surveillerait les habitants (majoritairement non délinquants) dans leur vie quotidienne.
6. Une quarantaine de lieux concentrent une part significative de la délinquance. Particulièrement exposés à des faits de vols, de violences, d'usage et de trafic de stupéfiants, ils constituent juridiquement des lieux où la vidéo-protection est opportune.	6. Forte incertitude sur la pérennité de certaines installations de caméras dans des secteurs contrôlés par les dealers et de ce fait exposées à la destruction et au vandalisme.
7. Il y a une forte attente de la DDSP et un très bon niveau d'équipement du CIC. Le projet vidéo-protection peut renforcer le partenariat opérationnel	7. La configuration des lieux à vidéo-protéger nécessiterait la mise en place d'un CSU avec les moyens humains induits, significatifs et coûteux.

4 / Il était demandé au Cabinet d'Etudes de travailler au moins 3 scenarii pour Besançon, 4 sont finalement proposés :

- **Un scénario «0 caméra»** : Ce scénario se justifie au regard des arguments en défaveur de la vidéo-protection et des incertitudes sur son efficience, à la condition expresse que des moyens humains significatifs et des stratégies de sécurité adaptées soient engagés. Cependant, la géographie de la délinquance à Besançon fait apparaître des points de concentration nettement marqués qui justifient juridiquement et opérationnellement la mise en place de vidéo-protection.

- **Une hypothèse basse** : Elle ne couvrirait que le centre-ville, soit 14 caméras. Elle apparaîtrait comme une solution de facilité ne prenant pas en compte les points les plus durs, points que le comité de pilotage souhaite voir traités.

- **Une hypothèse moyenne** : Elle consiste à couvrir les points plus particulièrement relevés de Planoise, des 408 et du centre-ville, soit au total 24 caméras. Elle est cohérente au regard de la géographie de la délinquance et des violences urbaines. Elle suppose toutefois un plan d'action global sur ces secteurs impliquant l'ensemble des partenaires du CLPS. Une vingtaine de caméras est envisagée à installer en 2 phases distinctes.

- **Une hypothèse haute** : Elle consiste à vidéo-surveiller l'ensemble de la quarantaine de rues et espaces publics les plus exposés. Cela inclurait non seulement le centre-ville et les quartiers ZUS, mais aussi les grands axes et certains lieux des faubourgs. Cette hypothèse n'est pas proposée d'une part pour son coût -il faudrait environ 80 caméras pour couvrir les différents points- et d'autre part parce qu'elle paraît assez loin de l'esprit de la démarche bisontine qui se veut mesurée, voire expérimentale.

5/ S'agissant enfin des modes d'exploitation, le Cabinet d'Etudes en propose 3 différents :

- **Scénario 1 : un scénario d'exploitation des images a posteriori sur incident avec possibilité de renvoi des images au Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale.** Dans ce scénario, la Police Municipale visionne les images en temps réel uniquement sur alerte ou sur événement programmé de type «festivité» ou créneau particulier. Il s'agit d'un scénario peu coûteux, peu invasif, mais c'est un scénario peu réactif qui ne jouera qu'un faible rôle de prévention et ne permettra pas de lutter efficacement contre les trafics. L'estimation financière des charges salariales de ce scénario est de 35 K€ annuels.

- **Scénario 2 : un scénario d'exploitation orienté «tranquillité publique» et qui suppose la création d'un Centre de Supervision Urbain (CSU).** Ce scénario propose une exploitation de la vidéo-protection en relation avec les compétences du Maire en matière de tranquillité publique. Dans ce scénario, la vidéo-protection serait exploitée sur une vacation de type «après midi-soirée» et nécessite la constitution d'une équipe d'environ 7 ETP. Cette solution pourrait être expérimentée au cours des deux premières années et faire l'objet d'une évaluation à l'issue de laquelle une adaptation des plages horaires d'exploitation pourrait être envisagée. En dehors des heures de fonctionnement du CSU, les images seront enregistrées et retransmises passivement au Commissariat de Police Nationale. L'estimation financière des charges salariales de ce scénario est de 280 K€ annuels. Une variante «scénario 2 bis» est également proposée, intégrant une présence encore moins importante d'agents municipaux au centre de supervision urbain. Cette présence serait limitée à 5 jours sur 7, sur le même principe horaire. L'estimation financière de cette variante est de 160 K€ en charges salariales annuelles avec une équipe d'environ 4 ETP.

- **Scénario 3 : une surveillance permanente de jour comme de nuit.** Ce scénario propose une exploitation d'un CSU en H24, 365 jours par an et nécessite au minimum 12 ETP. Il permet une surveillance exhaustive, le dispositif est pro-actif et le partenariat opérationnel est «complet» avec la Police Nationale. C'est par contre un scénario coûteux (475 K€ annuels).

Dans le contexte bisontin et dans le cadre des schémas étudiés, le Cabinet d'études considère qu'il est opportun de développer la vidéo-protection sur l'espace public bisontin. Il préconise l'hypothèse «moyenne» d'implantation de caméras et le scénario d'exploitation des images orienté «tranquillité publique». Le coût du dispositif est estimé à une dépense d'investissement d'environ 850 K€ pour les 2 phases -dont 50 % sont éligibles à un financement Etat- et une dépense annuelle de fonctionnement estimée selon l'option retenue entre 160 et 280 K€.

Le Comité d'Ethique, réuni le 15 février dernier, a pris connaissance du rendu de l'étude et a formulé un avis.

Au vu de la qualité de l'argumentation développée par le cabinet d'études, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les préconisations relatives à l'implantation des caméras et au mode d'exploitation des images.

En complément de la mise en place d'un système de vidéo-protection, le Conseil Municipal est sollicité sur l'évolution du rôle du Comité d'Ethique. Son rôle se limite jusqu'à présent à élaborer le cahier des charges de consultation et à rendre un avis sur l'étude présentée par le Cabinet ICADE SURETIS. Dans la mesure où le Conseil Municipal décide d'implanter des caméras de vidéo-protection sur l'espace public et de mettre en place un Centre de Supervision Urbaine, il serait souhaitable d'adapter le rôle du Comité d'Ethique de manière à ce qu'il puisse notamment veiller au respect des principes et textes relatifs à la protection des libertés publiques et privées dans le cadre de l'exploitation des caméras. Dans l'attente de cette implantation, le Comité d'Ethique pourrait être chargé d'élaborer une charte d'éthique bisontine, sur le modèle proposé dans l'étude.

Enfin, en accompagnement de cette mise en place, il serait souhaitable que soit discutée et adoptée une convention entre la Ville de Besançon et les services de l'Etat, plus particulièrement la Police Nationale, afin de définir les modalités du partenariat en matière de vidéo-protection. Cette convention

définirait les modalités de transferts réguliers d'images ou d'accès aux images enregistrées dans le cadre d'éventuelles enquêtes.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le développement de la vidéo-protection sur l'espace public bisontin tel que l'étude le présente,

- d'autoriser M. le Maire à demander à l'Etat une participation au financement des dépenses d'investissement dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance),

- de valider le mode d'exploitation des images proposé via notamment la mise en place d'un centre de supervision urbaine, éventuellement élargi à d'autres missions,

- de modifier le rôle du Comité d'Ethique afin qu'il veille désormais, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéo-protection ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales, tant durant sa mise en place qu'ultérieurement durant le fonctionnement du dispositif,

- d'engager le travail d'élaboration d'une charte d'Ethique de la vidéo-protection à Besançon,

- d'engager le travail d'élaboration de la convention de partenariat avec les services de l'Etat définissant le cadre d'exploitation et de transmission des images.

«M. LE MAIRE : Monsieur CHALUMEAU, venez nous retrouver. J'ai demandé à M. CHALUMEAU de la Société ICADE SURETIS qui est une filiale d'ICADE, au sein du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'intervenir. M. CHALUMEAU est ancien commissaire divisionnaire de police, il est aussi un de ceux qui ont mis en place la police de proximité il y a quelques années dans les quartiers. C'est donc un expert qui connaît bien ces problèmes. Je ne reviens pas sur l'ensemble du processus qui nous conduit à réfléchir à tout cela, je rappelle qu'il y a aussi un Comité d'Ethique qui a été mis en place, c'est d'ailleurs quelque chose d'assez exemplaire et qui était présidé par un grand Monsieur, Marcel POCHARD qui n'a pas pu venir ce soir mais qui a présidé ce Comité d'une façon absolument remarquable. Je regrette qu'il ne fasse plus partie de notre assemblée, c'est dommage. Je vais passer la parole à M. CHALUMEAU pour qu'il nous fasse la présentation de cette étude.

M. CHALUMEAU : Bonsoir Mesdames, Messieurs, bonsoir Monsieur le Maire. Il s'agissait de vous le rappelle de répondre à un cahier des charges qui avait été élaboré...

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, pourriez-vous un peu vous taire parce que ce sujet est un sujet important, M. CHALUMEAU est venu exprès pour nous présenter ce dossier, ça mérite un minimum de respect, même un maximum de respect, d'écoute et d'attention.

M. CHALUMEAU : Merci, je vais essayer d'être le plus synthétique possible. La question de départ a été posée dans le cadre d'un appel d'offres dont le cahier des charges avait pour partie été visé par le Comité d'Ethique, il s'agissait de répondre à la question : un dispositif de vidéoprotection est-il opportun à Besançon et si oui, quels sont les éléments principaux de sa faisabilité ? Avant de rentrer dans les résultats de cette étude, rappeler qu'on parle d'un dispositif de vidéoprotection au sens légal du terme pour une ville, c'est-à-dire un dispositif avec des systèmes de caméras de très haute définition, de caméras dômes qui vont capter de l'image sur des espaces publics, les renvoyer à un dispositif d'exploitation, tout ceci en partenariat entre la Ville et l'État. On ne parle pas du tout de système de caméras que vous pouvez connaître dans des petits commerces où on a simplement une caméra qui va stocker l'image. Donc là il s'agit bien d'un système complet qui est à la fois une démarche technique, financière, vous verrez les chiffres, mais aussi partenariale dans le cadre du partenariat avec l'État.

Le début c'est de dire qu'il y a un droit à la sûreté, je vous ai rappelé cet article 2 qui est de nature constitutionnelle et dans notre pays il y a deux autorités de police pour assurer ce droit à la sûreté, bien sûr l'État qui conserve la force publique mais également l'autorité du Maire puisque le Maire comme vous le savez est autorité de police administrative également et qu'il préside dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Donc cette question de la vidéoprotection est posée à la fois au Maire, elle est posée également à l'État donc on a bien cette démarche partenariale.

Dans le questionnement sur l'opportunité, il fallait répondre à deux questions : que sait-on de l'efficacité des systèmes, de leur efficacité dans des villes qui ont déjà mis en place de la vidéoprotection ? Il y a un certain nombre d'expériences qui ont été menées même si on manque encore d'évaluations scientifiques, moi-même qui suis un ancien commissaire divisionnaire Monsieur le Maire on peut le dire, j'ai pratiqué pas mal d'évaluations dans un certain nombre de villes et vous verrez que notre rapport de ce point de vue-là est assez nuancé néanmoins. Et la deuxième question c'est, est-ce que légalement la situation de la sécurité publique ou de l'insécurité à Besançon justifie la mise en place d'une vidéoprotection puisque le législateur, et c'était le sens de votre interrogation, n'autorise la vidéo que dans des espaces particulièrement exposés aux risques de vols, d'agressions et de trafics. C'est cela qu'il faut démontrer. Est-ce que ces espaces existent à Besançon qui justifieraient cette démarche ?

Vous avez présenté ici sur cette fiche un résumé des évaluations sur la vidéoprotection, les évaluations ne peuvent être faites que localement, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dire d'une manière générale ça marche ou ça ne marche pas, il faut aller voir localement les systèmes. On a beaucoup de retours d'expériences, je fais allusion à un certain nombre de villes, je parle beaucoup de Lyon sur laquelle on a fait une évaluation, je parle de Montpellier sur laquelle on a fait une évaluation, je parle de la Ville d'Orléans, on a aussi des éléments sur des villes plus modestes comme Tarbes. On a aujourd'hui des retours d'impacts qui sont relativement sérieux. Donc regardons les choses localement pour éviter les débats un peu manichéens sur le pour ou sur le contre.

Deuxième élément, ces systèmes ne peuvent agir que sur la délinquance qui se passe sur l'espace public. A Besançon vous avez 8 500 délits et crimes qui sont enregistrés, portés à la connaissance de la justice chaque année et il y en a un peu moins de la moitié qui se commettent dans l'espace public, pour l'essentiel des vols, des vols avec violence, des agressions. Donc la cible de ces dispositifs c'est ce qu'on appelle la délinquance de proximité, cette délinquance de voies publiques.

Mon troisième point est très nuancé quand on regarde les évaluations sur les effets préventifs et sur les effets dissuasifs. On a notamment sur Lyon des effets manifestement de baisse de la délinquance de voies publiques, ils sont quand même globalement assez mesurés, ils ne sont pas confirmés partout, en revanche sur une ville comme Orléans on a des effets massifs et qui sont semble-t-il très durables. Pour qu'il y ait dissuasion il faut que ces systèmes soient installés sur les endroits qui concentrent la délinquance, c'est-à-dire les lieux de centralité d'une ville et il ne faut pas faire du saupoudrage. De toute façon quand on vous présentera tout à l'heure les hypothèses d'implantation, vous verrez que ces hypothèses sont étroitement dictées par les lieux de commission des infractions. Donc il n'est pas question de mettre des caméras, de vouloir couvrir de manière exhaustive une ville ou un quartier.

Le point 4 c'est que l'efficacité va dépendre de la qualité opérationnelle du dispositif, si on a les caméras et qu'on n'a pas de dispositifs humains et pas de réactivité, on aura un impact qui sera très limité, ça durera le temps que durera l'effet dissuasif mais les délinquants et un certain nombre de trafiquants que vous avez sur certains territoires sont très organisés et ils testeront comme ils l'ont fait dans d'autres villes, ils testeront la réactivité des services de police par rapport à ce dispositif.

Le point 5, autant je suis nuancé sur les aspects préventifs et dissuasifs, autant sur le point 5 nous avons des éléments statistiques, des éléments scientifiques qui montrent que la vidéoprotection a un impact fort sur l'élucidation des délits et des crimes, c'est-à-dire sur le fait qu'on va lutter contre le sentiment d'impunité et que les victimes auront un service supplémentaire qui sera apporté. On a beaucoup d'exemples, on parlait de la Ville de Dijon, on était en assistance sur cette ville et on a eu des identifications très importantes de faits sur la voie publique, je pense à un trafic important d'ecstasy sur le square Darcy pour parler de quelque chose de tout récent. Pour vous citer un chiffre, la Ville de Lyon

l'année dernière a fait par son système de vidéo un peu plus de 540 interpellations avec son ensemble de caméras, donc là-dessus on est assez solide pour dire que c'est un vrai impact sur l'aide à l'enquête. C'est assez normal d'ailleurs, c'est presque un lieu commun, vous mettez des systèmes de visualisation et de mémorisation et ça va aider en effet les enquêtes.

Le point 6 c'est que le dispositif a des risques de transferts de la délinquance, il ne faut pas le nier, que ces transferts doivent être limités si on installe les caméras uniquement dans des zones qui sont particulièrement exposées.

Le point 7 c'est que ces dispositifs sont dans l'ensemble bien acceptés socialement mais que par contre, on est extrêmement nuancé sur leur impact sur la perception de l'insécurité, le fameux sentiment d'insécurité qui va dépendre d'ailleurs souvent de bien d'autres choses que la seule délinquance, ça pourra être par exemple le sentiment de solitude, le repli par exemple, ce sont des formes de replis sociaux ou de sentiments qui n'ont pas toujours à voir avec le fait que les personnes subissent ou ne subissent pas de la délinquance.

L'avant-dernier point, le point 8 est important, il y a un effet opérationnel très fort sur les équipes qui interviennent sur la voie publique que ce soit dans le transport public d'ailleurs, entre parenthèses il y a un effet de soutien et il y a un effet de guidage, on intervient et on peut être guidé par un centre de supervision, par un PC de sécurité central qui va vous donner des éléments précis, si par exemple on intervient un soir sur une rixe, les policiers qu'ils soient nationaux ou municipaux auront des éléments précis sur le nombre de protagonistes, sur les risques et sur la façon de faire.

Le dernier point concerne la position de nos partenaires, on a vu les bailleurs sociaux, les transporteurs, la Police Nationale avec laquelle on a travaillé en étroite collaboration, le Procureur. Il est vrai qu'il y a une position de principe forte de la police et de la justice favorable à ces systèmes de vidéoprotection.

Vous avez un certain nombre de points forts et de points faibles aussi qui apparaissent ici, je ne vais pas tous les citer, je pense que les points les plus évidents c'est que c'est un bon outil d'aide à l'enquête, c'est que ça apporte du soutien opérationnel et que ça permet d'aller plus loin surtout dans le partenariat avec la police. Les points faibles, c'est un point de principe je dirais, c'est un principe d'atteinte à la liberté et je rappelle que la règle c'est qu'il n'y ait pas de vidéoprotection et que l'exception c'est qu'il n'y en ait que dans les endroits qui sont particulièrement exposés. Donc c'est vrai que ces systèmes sont extrêmement encadrés, du coup le rôle du Comité d'Ethique est important parce qu'ils peuvent porter atteinte à des droits fondamentaux de la personne, les libertés individuelles mais également, rappelons-le, le droit à l'image qui est un droit important et on n'a pas le droit de filmer dans les lieux privés et on doit donner également accès aux images.

Je vais assez vite pour aller à la conclusion et au dispositif. La Ville a déjà un certain nombre de caméras essentiellement à caractère bâtementaire même si d'autres caméras ont pu avoir de l'intérêt notamment dans le tunnel Pergaud devant le lycée où ça a ramené un petit peu de quiétude par rapport à certains actes de violence ou de dégradations. Vous avez ici la carte des lieux de concentration de la délinquance sur Besançon, les points chauds si vous voulez en dehors des deux points ou des trois points qui sont au Nord qui sont plutôt des points liés à des grands axes urbains, vous voyez se dessiner 4 secteurs, d'une part le secteur Battant, d'autre part le secteur de l'hyper-centre, troisièmement le secteur dont vous avez déjà parlé tout à l'heure, le secteur des 408 et de la Grette et des secteurs de Planoise, je dis bien des secteurs de Planoise qui sont essentiellement les secteurs autour des trois centres commerciaux Époisses, Ile de France et Cassin et qui sont autour de l'avenue de l'Ile de France précisément. Donc voilà les lieux de concentration et il n'y a pas d'autres lieux de concentration et c'est ce qui va motiver notre proposition.

Vous avez ici les arguments que l'on a voulu les plus objectifs aussi bien en faveur de l'implantation de la vidéo qu'en défaveur. Donc les arguments en faveur c'est le fait que vous êtes à 70 crimes et délits pour 1 000 habitants, 70 pour 1 000 à Besançon, vous êtes dans la moyenne. A titre de comparaison à Aubervilliers en Seine Saint-Denis, nous sommes à 125 ou une ville comme Mulhouse pour parler d'une voisine est à 92 pour 1 000, mais Dijon est à 62-63. Néanmoins ce qu'il faut constater c'est que comme

partout en France d'ailleurs depuis 10 ans, les violences contre les personnes n'ont cessé d'augmenter, et depuis bien plus longtemps vous avez un phénomène de violence. Le procureur constate qu'il y a davantage de violences notamment liées au trafic de stupéfiants avec des vols avec violence. Parmi les éléments qui plaident en faveur il y a cette non diminution de la violence, il y a le fait que vous êtes à un niveau qui appelle la vigilance mais c'est vrai qu'il y a des arguments aussi où l'on peut dire qu'il y a d'autres moyens de prévention et finalement c'est une situation qui demeure dans l'ensemble maîtrisée. Concernant le ratio police/population, vous avez un policier pour un peu plus de 500 habitants qui est moins avantageux, je le dis toujours que sur Paris intramuros où on a un policier pour 130, mais qui est à peu près dans la moyenne des villes de cette catégorie.

Parmi les arguments qui peuvent être en défaveur, on peut dire que c'est un dispositif de lutte contre la délinquance alors que le Maire, je le rappelle même s'il est autorité de police, n'a de compétences que dans le champ de la prévention et de la tranquillité publique, ce qui va nous amener à un certain nombre de propositions en terme de fonctionnement. La question qui nous était posée, c'est un scénario zéro caméra est-il fondé ? La réponse c'est que vous avez des points chauds et que, pour que ce scénario soit fondé, il faudrait que vous ayez des stratégies globales de prévention et je ne pense pas aujourd'hui que vous soyez en mesure de les réduire très durablement sur ces espaces par des stratégies qui existent parce que vous faites déjà beaucoup de choses dans le cadre du Conseil Local de Prévention et de Sécurité de la Délinquance. C'est pourquoi nous sommes dans notre conclusion sur l'opportunité, très nets pour vous dire que eu égard aux finalités légales vous rentrez bien dans cette catégorie de villes où il y a des zones très fortement exposées et qu'il faut se limiter, je dis bien il faut se limiter à ces zones très fortement exposées. Nous pensons que c'est une véritable perte de chance que de ne pas utiliser cet outil qui est un outil parmi d'autres dans une politique publique locale de prévention et de sécurité et je rappelle que la sécurité, la première cause de la sécurité c'est la cohésion sociale. Donc, il faut déjà avoir une politique de prévention sociale avant de mettre en place une politique qu'on appelle dans notre jargon de prévention situationnelle puisque la vidéo ne porte pas sur les causes de la délinquance mais elle va essayer de lutter contre ses effets. L'opportunité est bien là, il est opportun de déployer un système de vidéoprotection encore une fois en le limitant sur ces 4 zones que vous voyez ici avec, ces chiffres-là ne sortent pas du chapeau peut-être on le réexpliquera, c'est qu'on est véritablement sur des zones de concentration de ces délits et crimes puisque la police nous a fourni des éléments importants, donc 7 caméras sur le secteur Battant / Marulaz, 7 caméras sur les secteurs de l'hyper-centre et parking Chamars, 5 caméras sur le secteur de la Grette où on a un territoire qui est sous contrôle. C'est un territoire qui est maîtrisé par des trafiquants même s'il se passe beaucoup de choses très positives sur ce quartier, il y a plus de non délinquants que de délinquants sur la Grette, on est dans un quartier qui est quand même très compliqué sur le plan urbain avec des faits de violence gravissimes, avec des atteintes y compris contre les fonctionnaires publics, contre les bâtiments publics et on pense que même si ce n'est pas très simple d'installer un dispositif, même s'il faut l'accompagner par des dispositifs humains, des dispositifs sociaux à renforcer mais ce serait inconséquent d'envisager de la vidéoprotection à Besançon et de faire l'impasse sur le quartier de la Grette compte tenu de la situation à la fois de tranquillité publique mais aussi d'une délinquance dure sur des trafics qui sont des trafics très enkystés. Nous y sommes allés deux fois le matin, la deuxième fois on a été assez mal reçu disons-le, c'est un quartier qui est tenu. Nous travaillons beaucoup depuis 10 ans sur des quartiers très sensibles de l'agglomération lyonnaise ou de l'agglomération parisienne, on est sur -un Maire que j'aime bien qui s'appelle André GERIN, Maire de Vénissieux appelle cela un ghetto de la République, il a écrit un livre qui s'appelle «les ghettos de la république»- je pense qu'on est sur une forme de ghettoïsation où l'étranger est repéré, mal reçu, c'est exactement le contraire de l'urbanité. Une ville c'est un endroit où on accueille les étrangers, où on ne fait pas la différence, ce n'est plus véritablement un territoire d'urbanité comme on les souhaite et comme on les aime.

Les budgets qui vous sont présentés comprennent à la fois l'équipement, les caméras, le gros du budget c'est le génie civil, la fibre optique parce qu'il faut de la fibre optique, avec du très gros débit pour transférer ces images, ensuite les équipements d'exploitation et de gestion. Donc vous avez deux tranches qui vous sont présentées avec un chiffrage, une tranche à 19 caméras, une tranche à 5 caméras avec un chiffrage global qui est de l'ordre de 800 000 €. Pourquoi y a-t-il deux tranches ? C'est aussi lié à des priorités et notamment à des questions de génie civil et par exemple à des travaux du tram qui rendent plus opportune l'installation des caméras dans la tranche 2. Donc un investissement qui n'est pas

négligeable, maintenant, comment on exploite les 24 caméras, je vous l'ai dit tout à l'heure, ce système n'a de sens que s'il y a des personnes qui peuvent analyser les images et renvoyer de l'information aux différents services. Donc on a deux scénarios d'exploitation, on a un premier scénario où le centre de supervision qui est le PC de sécurité fonctionne avec un responsable administratif de la Ville de Besançon et avec des fonctionnaires territoriaux, soit on a des fonctionnaires, des agents de la Ville qui sont là 7 jours sur 7, nous nous disons pendant la période plutôt après-midi - soirée puisque le Maire a des compétences de tranquillité publique et non pas de lutte contre la délinquance, à partir d'une certaine heure on considère que ce qui se passe sur cette ville est plus du registre de la compétence Police Nationale pour des faits de délinquance donc on a un scénario où les agents de la Ville sont là 7 jours sur 7 plutôt sur une vacation après-midi - soirée avec un impact financier que vous avez là qui est de l'ordre d'un petit peu moins de 300 K€, 280 K€ annuels. Ensuite, vous avez un scénario qui pourrait être expérimenté dans un premier temps, c'est vrai que c'est un scénario qui a un peu les faveurs du comité d'éthique où on dit plutôt que de mettre les fonctionnaires territoriaux à 7 jours sur 7, on y va à l'économie on commence par expérimenter et on les met sur cette vacation d'après-midi et de soirée uniquement du mercredi jusqu'au dimanche, donc vous avez un impact financier en terme de frais de fonctionnement qui est moindre. Voilà donc le scénario qui nous semble raisonnable qu'on vous présente. On a eu un avis favorable du Comité d'Éthique, un certain nombre d'élus présents dans cette salle étaient membres du Comité d'Éthique et ont donc participé à ce travail, je trouve que c'est rare qu'une ville fasse ce travail de réflexion préalable, j'ai trouvé que c'était très enrichissant de le faire, de se poser la question de l'opportunité avant de s'engager sur un dispositif qui est quand même sensible en terme de liberté.

J'en termine Monsieur le Maire avec les étapes si l'on fait un petit peu de prévisionnel. On est dans l'étape aujourd'hui de présentation du projet au Conseil Municipal avec son impact opérationnel et son impact financier. L'étape 2 est très importante parce que cela suppose que l'État accepte de recevoir les images disons, nous on avait dit à partir de 22 ou de 23 heures, ça suppose que l'État s'engage donc véritablement dans ce projet dont une bonne partie de la réussite va dépendre justement de cet engagement notamment de l'État et de la Police Nationale. Puis, le vote du budget, ensuite l'étape 4 c'est de demander une autorisation préalable, vous savez que ce sont des systèmes qui font l'objet d'une autorisation préalable avec avis d'une commission départementale. Ensuite on a la phase marché, je l'ai estimée à peu près à 4 mois et ensuite on a la phase chantier qui est estimée à 6 mois, donc ça vous fait un calendrier si les délais s'enchaînaient de manière parfaite, d'une bonne année, en vérité on serait plus, Monsieur le Maire, sur un calendrier de l'ordre de 18 mois. Voilà j'en ai terminé pour rester le plus synthétique possible par rapport à cette étude d'opportunité et de faisabilité et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Je crois que vous avez dit l'essentiel. Je tiens simplement à remercier M. CHALUMEAU et les services de la Ville qui ont travaillé en liaison avec la Police Nationale, et avec la justice à remercier aussi les membres du Comité d'Éthique, les élus, les associations, les magistrats. Je souhaite également dire à nouveau très fortement que nous savons bien, et vous l'avez dit Monsieur CHALUMEAU, que les caméras ne régleront pas tout. Je ne serai pas celui qui dit que la vidéoprotection règlera tout, certainement pas mais c'est un outil dans une panoplie parmi d'autres et derrière tout cela, il faut qu'il y ait un dispositif humain, un dispositif social qui existe déjà mais qui devra certainement être aussi adapté voire renforcé. Vous savez je veux toujours être pragmatique. Il y a une inquiétude à laquelle on doit répondre, avec cet outil supplémentaire qui je le dis n'est pas la panacée universelle. Ce n'est pas un problème politique de droite ou de gauche parce que vous savez ça passe de la Mairie communiste de la Courneuve à la Mairie socialiste de Dijon en passant par la Mairie UMP d'Orléans ou celle de Vénissieux. Je crois qu'il y a quand même une inquiétude dans un certain nombre de quartiers de cette ville. On ne peut pas dire qu'on restera là les bras croisés, si j'ai insisté en disant que ça ne réglerait pas tout il ne faut pas s'imaginer qu'effectivement on aura par un coup de baguette magique tout réglé et je veux dire aussi que je n'accepterai pas les attaques concernant celui qui mettra en péril les libertés individuelles. Nous sommes tous ici à gauche ou à droite très respectueux des libertés individuelles mais le système tel qu'il est présenté respecte justement les garanties individuelles. Vous avez vu que ça ne se fait pas n'importe comment, qu'on ne peut pas en mettre n'importe où. Pour avoir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection il faut qu'il y ait un nombre suffisant de faits reconnus, avec dépôt de plainte et une action en justice engagée. Ça veut dire qu'on ne peut pas mettre des caméras comme ça, le

Maire ne pourrait pas, pour répondre à une demande d'habitants ou parce qu'il le voudrait, mettre des caméras dans un lieu qui ne le nécessite pas.

Et puis je suis respectueux des libertés individuelles comme tous mais j'estime qu'effectivement, quand dans un certain nombre de quartiers, des personnes parmi les plus fragiles ne peuvent plus sortir ou ont des craintes et ne peuvent plus se déplacer tranquillement, il est de notre responsabilité de ne pas rester les bras croisés. Je sais que j'aurai un certain nombre de remarques par rapport à cela, mais j'inviterai celles et ceux qui font ces remarques, à aller un peu dans ces quartiers, qu'ils aillent peut-être même y vivre pour voir que cette demande n'est pas exagérée. Voilà ce que je voulais dire. Je pense qu'il faut qu'il y ait un débat serein, calme, chacun a ses positions. Je souhaite qu'après il y ait un vote public, c'est-à-dire qu'il faudra qu'un quart de cette assemblée demande le vote public pour qu'on sache qui fait quoi parce que je crois qu'il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. Il faudra que chacun sache effectivement ce qu'il a envie de faire donc je proposerai qu'il y ait un vote public comme ça les choses seront claires.

M. Benoît CYPRIANI : Je crois qu'on est tous d'accord. Moi aussi je vais avoir un petit propos liminaire comme précaution, nous sommes tous à l'écoute des gens, ceux qui ont un point de vue différent sur les caméras ne sont pas pour autant des personnes qui sont murées dans leur tour d'ivoire. Je pense que ce n'est pas parce qu'on est contre les caméras qu'il faut nous inviter à aller habiter à Battant ou aux 408, ce qui n'a rien de honteux d'ailleurs, tout le monde a le droit de s'exprimer sur ce dossier et ce n'est pas parce qu'on ne serait pas du même avis que vous Monsieur le Maire qu'il faut qu'on soit voué aux gémonies.

C'était juste une petite précaution introductive. Concernant le problème qui nous est soumis, M. CHALUMEAU nous a bien présenté les choses, on a bien compris que la vidéosurveillance que je persiste à appeler vidéosurveillance n'était pas une panacée, que son effet était quasi nul sur la prévention des délits et sur les incivilités. Je crois ne pas déformer ce que vous avez dit. Concernant son efficacité, elle est présentée comme efficace dans l'amélioration des taux d'élucidation. Sur cette affirmation qui est quand même l'argument principal développé par le prestataire, le Comité d'Ethique aurait aimé avoir des références relatives à ces affirmations et nous n'avons toujours rien malgré les demandes du Comité d'Ethique. Le Président POCHARD avait dit : « nous devons nous fier à votre bonne mine » et évidemment on ne peut guère se déterminer uniquement sur cet argument. Donc je regrette que nous n'ayons pas eu communication d'études sérieuses, scientifiques sur l'efficacité des caméras.

Je suis contraint de me reporter à un rapport de la Cour des Comptes de juillet 2011 qui répète ce qu'il avait dit 3-4 ans auparavant et qui relève que les différentes études conduites à l'étranger, notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie ne démontrent pas globalement l'efficacité de la vidéosurveillance de la voie publique. La Cour des Comptes ajoute et déplore que la France se caractérise par la quasi absence d'enquête scientifique sur le sujet. Une seule étude a été menée par le Ministère de l'Intérieur essentiellement à partir de statistiques de la délinquance enregistrées à l'état 4001, cependant ses résultats contradictoires autant que sa méthode ne permettent pas d'en tirer des enseignements fiables. A l'époque où cette étude du Ministère de l'Intérieur avait été publiée, le Figaro avait annoncé en grand titre « Démonstration de l'intérêt de la vidéosurveillance ». Donc ça c'est contredit même par la Cour des Comptes.

On a des problèmes effectivement, il y a des problèmes dans différents quartiers alors je m'étendrai à peine sur les 408 pour lesquels ces caméras soulèvent un problème particulier. La question du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique aux 408 est une question bien sûr délicate et je crois que les solutions simples n'existent pas. Y mettre des caméras à une telle concentration dans un si petit quartier, pour moi c'est un peu un aveu d'échec, c'est-à-dire que là ça passe ou ça casse, si ça ne marche pas il ne nous restera plus d'autre solution que de détruire le quartier. On met autant de caméras dans ce quartier qu'on en met à Planoise et pour combien de délinquants ? J'ai demandé combien il y avait de délinquants actifs au Comité d'Ethique, on m'a dit qu'il y en avait 5-6, ce qui fait qu'on met quasiment une caméra par délinquant, ça me paraît beaucoup en terme financier, donc je m'interroge. Alors on me dit la caméra rassemblera des preuves plus facilement, c'est possible mais ça n'est pas certain, M. CHALUMEAU nous a bien expliqué que des caméras dans des quartiers exposés comme ça, c'était une source de problèmes

aussi parce que certains habitants font tout pour les dégrader, donc on laisse tomber d'un étage des machines à laver pour casser les caméras, après on va mettre une coque protectrice donc ils vont plutôt chercher à sectionner les câbles et puis même on peut tirer à l'arme, le 11.43, un gros calibre, a l'air de fonctionner sur ces équipements. J'ai cru comprendre qu'on avait trouvé des armes aux 408 donc installer des caméras là-bas ça sera un problème de les conserver mais force doit rester à la loi, il faudra les remplacer donc ça sera des coûts supplémentaires et puis pour quel effet ? Là je ne reste pas convaincu. On comprend bien que les délinquants qui agissent dans ce quartier ne vont pas continuer à agir à visage découvert et puis ça n'empêchera pas les intimidations, diverses intimidations là où il n'y a pas de caméra, donc dans les cages d'escaliers ou ailleurs. Donc je pense que la réponse pour les 408 n'est pas forcément la bonne à une question compliquée. J'y reviendrai à la fin dans ma conclusion.

Un risque majeur dans la vidéosurveillance qui n'a pas été éludé par M. CHALUMEAU c'est que comme cela n'agit pas sur les incivilités, comme cela n'agit pas sur le deal de drogue parce qu'ils vont se déplacer un petit peu, ça induit quelquefois des réactions d'incompréhension de la part des habitants, par exemple les commerçants à Lyon ne comprenaient pas que les marginaux restent dans les rues alors qu'il y avait des caméras, eh non mais ce n'est pas interdit ça donc les caméras n'y peuvent rien. Ça n'empêchera pas l'alcoolisation du jeudi soir parce que là non plus, enfin si là c'est interdit déjà, il y a un arrêté municipal qui interdit la consommation d'alcool sur la voie publique, ça n'empêche qu'on le voit quand on se promène, la moitié des promeneurs le jeudi soir se promènent avec des bouteilles d'alcool dans des sacs en plastique, donc ce que n'a pas réussi à faire l'arrêté municipal, est-ce que des caméras y réussiront mieux ? Je ne sais pas, ça voudrait dire qu'il faudrait arrêter ces personnes, les identifier éventuellement mais la nuit ça doit quand même être plus compliqué d'identifier des personnes donc il faudrait qu'une voiture de police arrive, plusieurs parce que vu le monde qu'il y a dans les rues ça peut mal tourner et on arrête les personnes puis que fait la justice par rapport à ça ? La justice est déjà bien encombrée grâce en particulier aux conséquences de la RGPP, on sait qu'elle n'a plus les moyens de travailler correctement, que fera-t-elle de cet afflux possible de plaintes instruites ? Rien n'indique que les personnes ne seront pas mises tout simplement à la rue. Alors quand il s'agit de menus délits comme la consommation d'alcool sur la voie publique ça ne pose pas de problème, s'il s'agit de délits plus importants ça pose une question de la continuité de la chaîne et cette chaîne maintenant il semble qu'elle soit assez discontinuée. Peut-être que simplement si on remettait des moyens de travailler à la justice, une bonne partie de nos problèmes serait supprimée.

La question se pose aussi de l'intervention de la disponibilité de la police, après 23 heures est-on certain que la police regardera et aura l'œil rivé sur les caméras ? Si elle observe quelque chose y aura-t-il des équipes d'intervention qui seront disponibles pour arriver rapidement ? Ce sont des questions pour lesquelles nous n'avons pas de réponse.

Concernant le coût, au Comité d'Ethique on nous a indiqué qu'il y avait une subvention d'État sur les investissements de 50 %. Moi je vois, toujours dans le rapport de la Cour des Comptes qu'il y a une subvention d'État effectivement d'ailleurs qui est ponctionnée sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance donc la prévention de la délinquance ça pourrait être autre chose, c'était autre chose avant le développement de cette promotion des caméras. Donc ces subventions ont été divisées par 2 entre 2009 et 2010, c'était 7 570 € par caméra en 2009, 3 600 € par caméra en 2010, je ne sais pas ce que ça donnera en 2011. Le Comité d'Ethique avait suggéré fortement qu'il y ait un accord écrit du représentant de l'État avant de lancer le projet donc avec un engagement sur une hauteur de subvention, je ne sais pas où on en est, je sais qu'il y a un accord de principe sur des subventions mais à quelle hauteur, là la question est posée et la lecture du rapport de la Cour des Comptes m'inquiète un petit peu.

Sur le coût de fonctionnement, la Cour des Comptes indique 7 400 € par caméra, ce qui ferait 180 000 € pour les 24 caméras que nous installerions hors ressources humaines, c'est le coût de fonctionnement de maintenance des caméras. Il y a une grosse différence avec ce qui est annoncé dans l'étude qui est plutôt autour de 20 000 € pour l'ensemble des 24 caméras donc entre 180 000 de la Cour des Comptes et 20 000 de notre bureau d'études, qui a raison ? J'espère que c'est notre bureau d'études mais je suis un peu inquiet. Si on ajoute les frais de personnel et si les chiffres de la Cour des Comptes sont exacts ça ne nous ferait pas moins de 500 000 € par an en fonctionnement.

Je vais presque terminer sur le problème de l'atteinte aux libertés. J'ai bien entendu que le Maire était très attentif à ça comme tout le monde et je ne le mets pas en doute. Je sais que beaucoup de précautions sont prises pour maintenir les libertés publiques malgré cette intrusion quand même de ces caméras dans l'espace public mais j'ai appris dans le Comité d'Ethique qu'il y avait quand même des problèmes importants que je n'avais pas envisagés, donc je vous les livre. En Angleterre par exemple où la presse quotidienne tabloïd est développée et où tout peut s'acheter, il y a des ventes illicites d'images captées par des caméras qui s'effectuent, donc je ne sais pas si on en est protégé enfin j'espère. Il est possible qu'à Besançon il n'y ait pas des enjeux suffisants mais on ne peut pas savoir. Ça ne sera pas des achats par des tabloïds mais à partir du moment où l'on sait que tout peut s'acheter avec de l'argent, des images aussi, si quelqu'un de mal intentionné veut récupérer des images, c'est possible. On nous a donné aussi un autre exemple qui s'est passé à Asnières en 2004, n'en prenez pas ombrage Monsieur le Maire, ça n'est pas dirigé contre vous mais le Directeur du Cabinet du Maire est entré dans le centre de surveillance pour voir qui collait des affiches électorales. Le brigadier qui était en poste n'a pas pu l'empêcher d'entrer et a fait un rapport qui est resté lettre morte. Donc je sais bien que le Directeur de ton Cabinet Jean-Louis ne ferait pas cela mais voilà, n'empêche que c'était à Asnières, c'était en France. C'était une municipalité de droite à l'époque je crois, c'était en 2004.

Alors que faire sur l'alcoolisation, j'ai appris qu'à Angers, rien qu'en travaillant avec les établissements scolaires la Ville avait diminué fortement ces soirées d'alcoolisation hebdomadaire. Je pense que Lille a quelque chose certainement à nous apprendre puisqu'ils continuent à refuser envers et contre tout le déploiement de caméras. Concernant les 408 je pense qu'il faudrait redonner comme je l'ai dit tout à l'heure des moyens à la justice, aux éducateurs, aux établissements scolaires, ramener peut-être la police dans les quartiers, entre la justice, les établissements scolaires, les éducateurs je sais qu'un travail existe, je pense qu'on pourrait, je ne suis pas cette question de près parce que je ne suis pas dans les commissions concernées, ne peut-on pas améliorer encore les échanges d'informations pour voir à quel niveau se situent les problèmes. Donc nous sommes tous conscients des limites de la vidéosurveillance, les pros vidéosurveillance ou certains en tout cas disent au moins on aura essayé, on montrera aux gens qu'on les écoute. Je pense qu'on peut aussi considérer que si on n'est pas d'accord, on les écoute malgré tout, et surtout que ferons-nous lorsque les citoyens se seront rendu compte que la caméra ne répond pas à tous leurs fantasmes de sécurité, simplement leur sentiment d'insécurité repose sur un certain nombre d'observations et ces observations seront maintenues malgré l'existence de ces caméras. On sait qu'on est dans un contexte économique difficile, nous-mêmes on a un budget en baisse en euros constants comme on vient de le voir, le budget des ressources humaines est «ric-rac», ce n'est pas évident dans les services et je pense que cette charge supplémentaire devrait être évitée. Donc nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un problème parce que la sécurité n'a pas de prix, la tranquillité publique n'a pas de prix et c'est une de mes responsabilités mais je conçois parfaitement qu'on puisse avoir effectivement un autre avis. Quant à la vente d'images, M. CHALUMEAU répondra peut-être par rapport à ça. Simplement sachez une chose, c'est que les images ne peuvent être exploitées que par des gens qui sont habilités. Le Maire n'ira pas voir qui colle des affiches, il le sait parfaitement. Il suffit de se promener un soir de campagne électorale. J'en connais d'ailleurs un certain nombre ici et moi-même j'en ai collé certainement des dizaines de milliers. Des dizaines de milliers c'est peut-être beaucoup, d'accord, des milliers simplement, d'autant plus que je respectais toujours les emplacements, je ne les mettais pas n'importe où et maintenant on les colle de jour en plus.

M. Michel OMOURI : Depuis 2010 l'opposition a réclamé à cor et à cri l'installation de la vidéoprotection à Besançon, Planoise, centre-ville etc. pour essayer d'enrayer l'insécurité. Les faits divers les plus marquants furent l'accident du petit Bilal à cause d'un fou furieux du guidon et les braquages violents des commerces. C'est grâce quand même à une partie de notre persévérance que ce dossier majeur avance pour les Bisontins. Je tiens à saluer le revirement historique du Maire de Besançon qui n'est pas sans conséquence sur une partie de la majorité municipale. En effet, si la réalité du terrain a pris le dessus sur l'idéologie de la gauche concernant les questions de sécurité, hélas on ne peut pas en dire autant du groupe Europe Ecologie Les Verts qui reste farouchement opposé à ce dispositif de dissuasion probablement déconnecté de la réalité. Lorsqu'apparaît dans le débat public français au début des années 90 la question de la vidéoprotection sur la voie publique, cela suscite un mouvement de

crainte dans l'opinion mais 20 ans plus tard 71 % des Français, je dis bien 71 % des Français, jugent très favorablement la présence de cet équipement dans les lieux publics, info CNIL. La vidéoprotection est-elle pertinente ? Je réponds oui à 200 %, pourquoi ? Par exemple Orléans, ville de même strate que Besançon qui a 6 quartiers sensibles et un centre-ville qui subissaient les tapages nocturnes et les incivilités à répétition, a décidé d'installer la vidéoprotection dans les années 2000 et a constaté une baisse significative de la délinquance de 60 %, je dis bien mes amis Europe Ecologie Les Verts 60 %. 2001 était encore très intéressant, le coût des assurances pour cette collectivité locale était de 800 000 € et aujourd'hui le coût est de seulement 50 000 €. Mes chers amis écolos, 800 000 € en 2001, 50 000 € aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Il faudra vérifier les chiffres quand même.

M. Michel OMOURI : Oui mais ça vient d'Orléans. Voilà la preuve de la pertinence de cet équipement de dissuasion. Maintenant, au candidat ALAUZET qui propose que la vidéoprotection soit installée uniquement dans les déchetteries pour mieux protéger les déchets, nous, nous répondons qu'elle serait plus appropriée...

M. LE MAIRE : Ne caricature pas !

M. Michel OMOURI : Si, on a eu ce débat en juin l'année dernière. Efficace pour gérer les débordements au centre-ville les jeudis soir et protégerait mieux les habitants et commerçants de certains quartiers populaires. Maintenant une petite phrase quand même pour les 408. Quand j'entends dire que les habitants de ce quartier n'ont pas besoin de sécurité et qu'il serait plutôt judicieux d'équiper les déchetteries en sécurité, franchement c'est scandaleux. Je vous invite tous, les amis écolos, à venir aux 408, à venir à Planoise pour expliquer que la vidéoprotection n'est pas efficace et dire grosso modo restez tranquilles je veille sur vous. Je vous remercie et le groupe bien entendu vote pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de revirement, n'essayez pas d'enfoncer un coin entre moi et mes amis Verts. De ma part il n'y a jamais d'idéologie, il y a du pragmatisme. Moi je suis pragmatique, je pense que ça peut effectivement aider à régler un certain nombre de problèmes, j'ai dit que je n'en étais pas sûr mais je le pensais. Je sais que j'ai été critiqué lorsque l'on a mis des caméras dans les bus, personne ne s'en plaint, je constate aujourd'hui qu'il y a eu un ou deux incidents dans les bus, les problèmes ont été réglés en moins de 4 heures et on a un niveau de sécurité qui dans les bus est correct et on n'a pas le sentiment qu'on est surveillé. Je vous le rappelle entre autres dans les bus comme dans les gymnases nous en avons mis et il n'y a plus aucun incident dans les gymnases, comme devant le Lycée Pergaud par exemple. Il faut qu'il y ait un incident pour que les images soient exploitées et c'est un officier de police judiciaire qui s'en charge, ce n'est pas le Maire qui a la clé de la boîte. Je voulais vous dire aussi une chose, c'est qu'en politique il y a toujours deux postures possibles, toujours : on ne fait rien si on n'est pas certain de réussir, puis il y en a une autre qui est d'oser en prenant peut-être certains risques, donc moi je choisis la deuxième, j'ose en prenant peut-être un peu de risques.

M. Philippe GONON : Nous sommes rentrés un tout petit peu à reculons dans le Comité d'Ethique mais sous la présidence de Marcel POCHARD qui était un Président éclairé et avec des commentaires très techniques, très précieux de M. CHALUMEAU, nous avons opté effectivement pour une expérimentation de la vidéosurveillance telle qu'elle est proposée dans ce rapport. Je sais que certains n'ont pas apprécié notre revirement mais ce n'était pas un revirement c'était une réflexion approfondie, je vous remercie de nous avoir associés à cette réflexion parce qu'elle a été passionnante et intéressante. Nous voterons pour cette expérimentation, nous la prenons comme une expérimentation, nous avons bien noté qu'il y aurait un suivi extrêmement précis par le Comité d'Ethique, ce qui j'espère nous donnera à la fois l'efficacité, la recherche scientifique manquait c'est vrai mais au moins que nous aurons des garanties sur l'efficacité du système, qu'il y aura une charte qui veillera parce que ça c'était notre inquiétude, c'étaient les atteintes aux libertés individuelles, cette charte j'espère nous protégera contre ces atteintes éventuelles. Je ne reviendrai pas sur les 408, j'ai dit ce que j'en pensais tout à l'heure et je reviens par contre sur ce qu'a dit Benoît. Il a posé la question de savoir effectivement, combien de gens sont considérés comme perturbateurs et il a eu cette réponse : une demi douzaine d'individus qui polluent l'existence d'un quartier complet. Notre société n'a-t-elle pas les moyens de traiter 6 individus qui polluent

l'existence de centaines de personnes ? C'est une question quand même qui est choquante parce que le Président...

M. LE MAIRE : C'est une vraie question et moi je réponds très clairement à votre question, il n'est pas acceptable que 6 individus perturbent la vie d'un quartier.

M. Philippe GONON : Je suis ravi de vous entendre dire cela parce que même le Président du Tribunal qui était avec nous et qui siégeait avec nous avait l'air de découvrir que c'était une poignée de bonshommes qui perturbaient le quartier. Ce n'est quand même pas normal alors c'est peut-être un problème de moyens, je suis tout à fait d'accord là-dessus mais... Si vous ne voulez pas réhabiliter les 408 Monsieur le Maire, ne pouvons-nous pas avoir une action volontariste forte sur les services de l'État pour qu'ils gèrent et qu'ils traitent ce problème ?

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, chers collègues, étant attaché aux libertés individuelles et aux libertés publiques, je ne suis pas au départ un fanatique des caméras mais je constate de toute façon que dans de nombreux commerces, dans nos banques on est filmé, sur l'autoroute et en d'autres lieux et qu'à un moment donné le pragmatisme s'impose et c'est vrai qu'on est là au service des citoyens et qu'on doit avoir une certaine vigilance au profit de ceux qui vivent dans des quartiers où la plupart d'entre nous ne vivons pas et qui vivent au quotidien des moments difficiles. Donc je crois qu'il y a un pragmatisme que beaucoup partagent ici. Il y a eu en plus ce souci par le Comité d'Ethique dont on a dit nous qu'il ralentissait les choses mais qui a pris le temps d'assurer, à défaut d'unanimité quand même une plus grande convergence des élus sur cette question. Il y a eu une étude indiscutable, Michel OMOURI a dit quelle serait notre position. Après vous nous dites qu'on va vouloir enfoncer des coins entre vous mais on ne doute pas de votre amitié entre rose et vert, simplement là il y a un problème politique de gouvernance parce que tram, TGV, opération Pasteur, subventions aux sports, vidéosurveillance, pour une équipe qui travaille ensemble ça fait beaucoup.

M. LE MAIRE : On ne va pas faire l'état des dissensions des uns des autres, là on a des nuances d'appréciation.

M. Christophe LIME : Vous devriez en avoir une autre Monsieur OMOURI et Monsieur BONNET, je pense que vous n'avez pas tout bien entendu. Avec la présentation de ce rapport ce soir au Conseil Municipal, on tente de faire croire qu'il y aurait d'un côté des élus empreints d'idéologie qui ne s'intéressent pas aux problèmes de sécurité et tout particulièrement des plus fragilisés de notre société, et des autres des élus pragmatiques en lien direct avec le terrain et soucieux des intérêts de nos concitoyens. Cette présentation est intolérable à nos yeux devant l'investissement conséquent des élus communistes et tout particulièrement d'Annie MENETRIER, élue de quartier dans un quartier sensible de notre ville fortement cité ce soir. Une telle présentation révèle une fragilité dans les arguments déployés et doit nous interroger sérieusement sur la validité de nos actes et de nos engagements. Le rapport va dans ce sens et montre bien les doutes sur l'efficacité d'un tel système de vidéosurveillance et tout particulièrement sur ses limites pour assurer notre population à terme. Son principal point fort est noté en premier dans la synthèse des arguments, c'est la forte adhésion du public et donc des attentes fortes pour un tel projet.

Bien entendu nos concitoyens souhaitent pouvoir vivre dans un environnement le plus apaisé possible. Toutes les agressions sociales accumulées deviennent insupportables et ne font que s'amplifier depuis quelques années. Pourtant n'était-ce pas la principale motivation de l'ancien Ministre de l'Intérieur devenu Président de la République qui voulait remettre de l'ordre et passer au karcher les banlieues ? Résultat aujourd'hui de cette politique sécuritaire et tout particulièrement de la petite délinquance qui continue à augmenter, et il faut toutes les manipulations du Ministère de l'Intérieur et des pressions sur les plaignants pour qu'ils évitent de porter plainte afin que les chiffres n'augmentent pas encore plus. On remplit donc les prisons dans des conditions inhumaines régulièrement dénoncées par toutes les associations de défense des droits de l'homme et qui deviennent de véritables foyers de récidive. On diminue les effectifs de la Police Nationale et de la Gendarmerie, l'exemple du Commissariat de Besançon avec la suppression de 40 emplois est significatif. On supprime la police de proximité et ceci malgré les investissements importants dans les locaux de la part de notre collectivité il y a quelques années. On transfère de plus en plus de compétences sur notre Police Municipale, ce qui oblige à

renforcer les effectifs et donc à augmenter la pression fiscale dénoncée par d'autres. On nous invite à mettre en place des systèmes de médiation, exemple les correspondants de nuit dont le financement pèse sur les collectivités locales et nos offices de logements sociaux. A la lecture de ces faits je ne suis pas sûr que l'idéologie inefficace soit du côté où certains veulent la placer ce soir. Elle est plutôt dans une gesticulation médiatique pour faire croire aux citoyens qu'on les écoute pour éviter d'avoir à rechercher les responsables de leurs difficultés au jour le jour. Aujourd'hui on veut nous emmener encore plus loin avec un système, je le répète, dont l'efficacité n'est pas prouvée, avec des enjeux financiers considérables, plus d'un million d'euros d'investissement et de fonctionnement sur la première année. En a-t-on les moyens, est-ce la meilleure utilisation de ces fonds, n'allons-nous pas créer un espoir pour notre population en sachant qu'il sera difficile de le tenir dans le temps, ne susciterons-nous pas de nouvelles demandes de développement de ce type de matériel et aurons-nous les moyens de pouvoir les assumer ? Pour notre part nous en doutons fortement.

L'exigence et le droit légitime à la sécurité pour nos concitoyens doit passer par un renforcement des moyens financiers et humains sur le terrain et ce dans le domaine de la prévention comme celui de la répression en premier lieu puisque nous sommes en République et puisqu'il s'agit d'une de ces principales prérogatives rappelées par le bureau d'études ce soir, c'est-à-dire à l'État, à octroyer ces moyens en ne cherchant pas à les transférer aux collectivités locales.

La politique menée ces dernières années avec la suppression de la police de proximité, la révision générale des politiques publiques, la réduction drastique des moyens alloués aux associations de prévention de terrain, la fermeture des tribunaux de proximité qui ne permettent pas à la justice d'être suffisamment réactive et sereine, démontre l'inefficacité à lutter contre cette délinquance avec le résultat du pouvoir d'aujourd'hui. Monsieur le Maire et chers collègues, les communistes ne souhaitent pas participer à remplir de nouveau cette caisse à outils pour la sécurité alors que d'autres s'évertuent à la vider régulièrement depuis quelque temps.

M. LE MAIRE : Merci Christophe, je suis d'accord avec toi sur une chose, c'est l'investissement d'Annie MENETRIER aux 408, d'ailleurs avec d'autres, Abdel GHEZALI, Danièle POISSENOT, Michel LOYAT et Lazhar HAKKAR, Fred ALLEMANN et d'autres. Donc vous voterez contre.

M. Jean-Marie GIRERD : Je voudrais répondre à M. LIME sur sa position sur la criminalité et l'augmentation soi-disant depuis 10 ans parce que je pense que c'est une posture qui existe depuis quelques années... Quand on regarde ce qui s'est passé et quand on lit même le rapport de la Cour des Comptes qui s'étalait sur 2002 - 2009, je crois qu'il est important de voir que la Cour des Comptes a reconnu dans une partie du rapport que la politique portée par Nicolas SARKOZY s'est traduite par 8 années de baisse consécutive de la délinquance et ce alors que la population française augmentait de 3 millions d'habitants à peu près. A aucun moment d'ailleurs on ne prend en compte cette donnée mais je crois que c'est important. Ensuite je dirais que le taux d'occupation de la voie publique s'est amélioré de 10 % entre 2005 et 2009 et je dirai que les crimes et délits ont baissé de 17,5 % depuis 2002. Je n'évoquerai pas l'augmentation qu'il y avait dans la période précédente pour rester dans un cadre disons politique serein mais je dirais que ceci sont des faits, ce sont des éléments factuels et donc je veux porter la contradiction à M. LIME sur le sujet.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut faire très attention aux chiffres tels qu'on les donne, je n'ai pas le sentiment que la baisse de la délinquance est réelle, je pense même au contraire que c'est un terrible échec du Président de la République. Vous savez ce qui a baissé ? Quand on dit la délinquance ce sont les atteintes aux biens. Les atteintes aux biens ont diminué parce que bien sûr les voitures sont mieux protégées, on fait attention aux portables, les appartements sont mieux fermés à clef, les voitures sont bourrées de dispositifs, cela, cela diminue mais les atteintes aux personnes, M. CHALUMEAU pourra nous le confirmer ou infirmer, les atteintes aux personnes n'ont pas baissé et je pense en plus qu'il y a quelquefois aussi des incitations à ne pas porter plainte qui font que, effectivement on peut penser que la délinquance a baissé, moi je ne pense pas qu'elle ait baissé. Alors ça dépend de quelle délinquance on parle mais on ne va pas refaire le débat là-dessus.

M. Jean-Marie GIRERD : Monsieur le Maire je ne partage pas votre opinion sur le sujet mais ça fait partie du débat démocratique.

M. Jean ROSSELOT : Je crois que le revirement de l'opinion nationale est venue du choc psychologique qu'a été l'interpellation extrêmement rapide, il y a 7 ans maintenant je crois, des poseurs de bombes du métro de Londres qui avaient fait une cinquantaine de morts. La France a découvert que l'Angleterre était beaucoup mieux pourvue et utilisait depuis longtemps, et en quelques jours les 4 auteurs de cet attentat terrible ont été arrêtés grâce aux caméras. J'ai bien aimé l'exposé de M. CHALUMEAU et puis ce que dit M. CYPRIANI était construit, ça soulève des questions qui méritent d'être posées également.

Le cas d'Orléans fait école, il en a été fait état dans divers colloques, je pense à la conférence des villes qui avait rassemblé beaucoup de maires de grandes villes, qui avait eu lieu au mois de septembre il y a deux ans à l'Hôtel de Ville de Paris et j'avais retenu, comme l'a dit Michel OMOURI, que c'est 60 % voire 70 % de baisse de la délinquance dans cette ville mais il faut ajouter à ce procédé des caméras deux choses, une réactivité des polices très forte et des polices combinées, Police Nationale, Police Municipale plus justice et je ne rentre pas dans les détails mais une réactivité combinée. Et puis aussi le fait que le Maire de cette ville assure à plein les pouvoirs qui lui sont donnés par la loi de 2007 et qui fait de lui un acteur majeur si on veut bien regarder le fond de la lettre de cette loi de la prévention des troubles de l'ordre public.

M. Abdel GHEZALI : Sur un sujet complexe, difficile à apprécier, c'est toujours difficile de pouvoir se positionner mais en même temps c'est le rôle d'un élu et par rapport à ce qui a été dit, il n'y a pas des élus qui sont contre et qui n'ont rien compris et ceux qui voteraient pour qui ont tout compris au problème de la sécurité. Je rejoins ce qui a été dit par Benoît et par Christophe sur le constat fait et sur les responsabilités de chacun avec des politiques régaliennes qui ne sont pas assurées. Une fois qu'on a dit cela, comme toutes et tous ici, on se doit de faire en sorte que le quotidien des habitants de cette ville soit le meilleur possible avec les moyens qui sont les nôtres. On ne peut pas s'en désintéresser, donc évidemment je partage ces choses mais en même temps je pense que c'est pour ça qu'il faut qu'on puisse apporter des réponses et je pense que la vidéoprotection, comme l'a dit le Maire, est un outil, ça reste un outil mais, pour moi, ça reste un outil supplémentaire nécessaire.

Par rapport à ce que dit Michel OMOURI on se dit il n'y a rien de nouveau sous le soleil et puis vous dites : «vous nous avez suivis et c'est grâce à nous aujourd'hui que vous mettez de la vidéo». Vous dites cela depuis 2010, on attendait et puisque vous nous l'avez dit on l'a fait ?

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas ça.

M. Abdel GHEZALI : C'est comme ça que je l'ai compris, aujourd'hui simplement c'est tout l'inverse parce que vous vous glorifiez de cela et on voit bien le résultat de la politique au niveau national, elle impacte ici. On doit marcher sur nos deux jambes et je pense que vous vous glorifiez par rapport à l'installation de cette vidéoprotection mais dans le même temps vous baissez, et ça a été dit par nos collègues, le nombre de policiers sur la ville, vous baissez vos subventions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, vous baissez, très fortement, le financement du FIPD, fonds interministériel d'intervention de prévention de la délinquance. On est quand même passé en 2008 d'une enveloppe départementale de 500 000 € à 80 000 € pour 2010 ! Donc c'est bien d'être d'accord sur cette politique-là mais il faut avoir une politique cohérente, une politique globale, une politique générale et la vidéoprotection ne règlera rien si on ne met pas tout cela en place et nous on tient sur nos jambes. La Ville de Besançon dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale met plus de 4 M€ et on n'a pas baissé nos subventions, on continue à les maintenir dans un contexte contraint et donc après quand vous nous dites «on va enrayer l'insécurité». Moi je suis pour l'installation de la vidéoprotection mais je ne crois pas qu'on enrayera malheureusement l'insécurité. Après, quand vous prenez des exemples, alors là évidemment on est sur le côté un peu personnel, quand on dit il y a eu un accident en scooter, je ne veux pas citer de nom, évidemment que nous avons tous été choqués, qu'on le condamne mais je crois que malheureusement, même avec la vidéoprotection ce tragique accident aurait pu avoir lieu. Il faut donc de la cohérence et une complémentarité par rapport à ce qu'on met en place et ce n'est pas ce que vous proposez. Concrètement votre politique ne mène pas à cela et donc pour moi ça n'a aucun sens. Merci.

M. LE MAIRE : Quand je dis que la vidéoprotection est un outil parmi d'autres, Abdel vient de citer deux exemples : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ce sont des millions d'euros que nous mettons et c'est un des outils de la panoplie, comme le CLPD, le Contrat Local de Prévention de la Délinquance, comme les correspondants de nuit, c'est une panoplie, j'insiste là-dessus. Je ne dis pas que ça règlera tout, j'ai dit exactement le contraire et M. CHALUMEAU l'a très bien démontré dans son rapport, c'est un élément parmi d'autres, un outil parmi d'autres. Il n'y a pas eu de revirements de positions, c'est simplement que depuis les doctrines ont changé, les moyens techniques ont considérablement changé en 10 ans tout ça a changé, cela devient accessible, des technologies permettent maintenant de respecter les libertés individuelles. Par exemple, vous savez que le système qui filme l'espace public floute automatiquement les fenêtres et on ne voit pas à l'intérieur des appartements. Tout ça est quand même largement protégé. Bien sûr lorsque des amoureux s'embrasseront, s'enverront des baisers sur la voie publique, peut-être est-ce un problème mais...

M. Éric ALAUZET : J'évacue immédiatement la question des libertés publiques non seulement parce qu'à titre tout à fait personnel j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici ce n'est pas un sujet qui me préoccupe, je dis bien à titre personnel ça ne me gêne pas peut-être parce que je ne suis plus en situation de donner des baisers sur la voie publique, c'est peut-être pour ça et je remarque que ça n'a pas fait l'objet particulièrement du débat de ce soir. Ce qui fait l'objet du débat c'est la question de l'efficacité. Alors pragmatisme contre pragmatisme quand même parce qu'effectivement nous installons des caméras dans les déchetteries comme nous sommes favorables et nous avons évolué sur ce point-là, sur la vidéoprotection, sur la vidéosurveillance, je ne sais jamais trop ce qu'il faut dire, dans les lieux publics où là il est incontestable, et toutes les études le montrent, qu'elle a une efficacité très très forte. En tout cas je peux vous donner l'exemple des déchetteries, à la déchetterie de Pirey depuis qu'on a mis la vidéoprotection on vend enfin des batteries, ce qui ne se passait pas depuis des années. Nous étions visités toutes les nuits, depuis 6 mois nous n'avons plus une visite, plus une seule visite en déchetterie donc plus de prélèvement de matériaux. Donc c'est particulièrement efficace, il n'y a aucun doute. En revanche, et ce n'est pas Éric ALAUZET qui le dit ni les écologistes, c'est M. CHALUMEAU ici, si on veut avoir une parole un peu neutre il faut se référer à ce qu'a dit M. CHALUMEAU, sur la question de la prévention c'est au mieux controversé, au pire pas efficace, voilà c'est cela qu'il faut entendre. Alors on regardera, puisqu'effectivement il faut le prendre comme une expérimentation, je suis d'accord avec ce qu'a dit Philippe GONON, on fera des évaluations dans un an, on verra si on atteint les chiffres d'Orléans, combien avez-vous dit ? Moins 40 % de délinquance sur la ville, pardon moins 60 % de délinquance sur la ville...

M. LE MAIRE : C'est M. OMOURI qui l'a dit, moi je n'ai pas dit ça.

M. Éric ALAUZET : Division par 16 des dépenses liées à la délinquance. Franchement, comment pouvez-vous oser nous affirmer des chiffres comme ceux-là ? C'est quand même un peu léger Monsieur OMOURI. Donc, sur l'efficacité je le disais, efficace en milieu fermé, grand doute sur l'efficacité, voire pas d'efficacité sur les espaces publics, le seul point et je l'ai bien entendu, M. CHALUMEAU a insisté, il y a un point qui est incontestable c'est l'élucidation, sur l'élucidation ça, ça marche mais attention on parle du métro de Londres, on parle de l'affaire qu'on a eue dans les bus à Besançon, il y a quelques affaires comme ça, c'est très spectaculaire, on fait un zoom sur ces affaires-là mais combien d'affaires élucidées par les investigations de la police judiciaire ? 100, 1 000 fois plus, c'est epsilon le nombre de cas élucidés par la vidéoprotection mais elle a une réelle efficacité.

Ce que j'entends des gens et je me souviens des témoignages des habitants de la Ville de Besançon dans un article de l'Est Républicain suite à la manifestation à Planoise il y a quelques mois. Qu'est-ce qui exaspère les gens ? C'est le voisinage, ce sont les intimidations, ce sont les insultes, c'est le bruit dans les cages d'escaliers ou dans le quartier, rien que les caméras ne vont permettre de résoudre, rien. Donc il faut observer la réalité telle qu'elle est sur le terrain et ne pas vouloir faire des effets de manche. Donc je vous donne rendez-vous Monsieur OMOURI dans un an ou deux pour faire l'expérimentation. Au total, je le crains mais je le dis sans animosité, sans reproche, c'est un peu un aveu d'impuissance cette vidéoprotection parce que bien malin qui peut ici avoir la certitude de savoir ce qu'il faut faire pour enrayer cette délinquance, cette dégradation, ce délitement du lien social et du respect mutuel, c'est un vrai fléau. Qui a la réponse ? Personne n'a la réponse. Donc on fait ce qu'on peut. Moi je

ne dis pas il n'y a pas scandale à installer des caméras mais franchement on sait tous ici, enfin je ne sais pas l'UMP, en tout cas dans notre intergroupe ici on le sait tous que l'efficacité est très moyenne et le Maire a raison d'insister auprès des habitants pour leur dire qu'ils n'en attendent pas monts et merveilles parce que là il y aura une grande déception et de la déception on sait ce qu'il peut ressortir y compris quand on nous interrogera sur le montant des dépenses qu'on aura consenties.

Le vrai problème, Benoît CYPRIANI l'a dit et Christophe LIME aussi, c'est la faillite complète de nos politiques d'éducation, de surveillance, de justice, d'éducateurs dans les rues, d'éducation populaire, c'est bien ça le problème de police de proximité et tout ça vous y avez malheureusement largement contribué avec un débat, permettez-moi d'insister Monsieur GIRERD puisque vous dites toujours c'est factuel, bien c'est factuel que la délinquance et l'atteinte aux personnes ont augmenté, c'est factuel regardez vos chiffres. Le Maire vous a expliqué ce qui a diminué, ce qui a augmenté, donc factuellement la délinquance a augmenté, c'est une faillite complète non seulement de votre système répressif mais la faillite de tous les outils de prévention qui pourraient permettre peut-être de commencer à faire baisser et retisser du lien social.

Mme Françoise FELLMANN : Quand j'ai été élue en 2001-2002, un jour Laurence QUINOT m'a dit : «vous savez on a perdu le gymnase dans Clairs-Soleils». Je n'avais pas compris ce que ça voulait dire et en fait c'est qu'on ne pouvait plus y entrer parce qu'effectivement les habitants s'y étaient installés. On a mis les caméras, à l'époque on n'était pas très favorable, finalement on les a mises et c'est efficace, tout le monde le dit aujourd'hui sur des sites finalement ça fonctionne bien, on a le cas aussi à l'école de Champagne. Je me souviens qu'on avait eu un incident, le Maire m'avait dit : «il faut mettre des caméras», je n'avais pas trop passé le message et après on avait eu à nouveau un incendie plus important donc là effectivement, depuis qu'on a des caméras on est tranquille. J'avais été choquée quand on était allé à Montargis, je ne sais pas si le Maire s'en souvient, des caméras dans toutes les rues et moi je n'étais pas favorable du tout à ces caméras parce que je trouve qu'effectivement c'est vraiment une atteinte aux libertés, cela a été dit, il y en avait partout mais même si j'étais contre par rapport même à nos écoles, je dois reconnaître quand même que le fait qu'on ait des caméras finalement a en tout cas réglé certains problèmes. C'est comme ça que ça fonctionne.

Sur la Grette je veux bien qu'on dise qu'il n'y en a que 4 ou 5 et qu'on ne sait pas faire mais quand je vois tous les dispositifs en place dans les quartiers pour agir et qu'on est toujours enquiquiné par 5 ou 6... Alors, il faut peut-être essayer cette solution parce qu'il y a quand même des tas de travailleurs sociaux, les maisons de quartier il y a de nombreux intervenants et j'ai été oubliée dans la liste mais ce n'est pas très grave, on était combien d'Adjoints à être effectivement en face de 4 loupiots là...

M. LE MAIRE : Je te rajoute.

Mme Françoise FELLMANN : ...et les bras nous en tombent parce qu'on ne peut rien faire, etc. Donc pourquoi ne pas essayer ça parce que certains disent que ce n'est pas bien mais finalement on n'en sait rien, c'est ce qu'on disait pour les gymnases et les écoles avant. Ça vaut peut-être quand même le coup d'essayer. Je ne sais plus qui a parlé d'expérimentation, ça vaut peut-être la peine de le tenter de cette façon-là même si ça a un coût, quand c'est installé c'est installé mais je pense que sur la Grette en particulier, cela peut être un dispositif intéressant.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Sur ce point j'ai des interrogations et je pense que j'en aurai toujours après le vote, je suis tout de même étonné qu'on puisse se réjouir de la vidéosurveillance ou de la vidéoprotection comme l'a fait Michel OMOURI parce que je pense que je me réjouirai quand en effet la délinquance sera dissipée et qu'on aura régulé le problème sans forcément l'avoir réglé définitivement malheureusement. Je trouve aussi, comme Abdel GHEZALI, grave d'utiliser un fait, un accident alors qu'au final la personne s'est dénoncée à la police et cette personne-là a été contrôlée positive aux stupéfiants donc ça n'a rien à voir avec la vidéosurveillance ou la vidéoprotection puisque l'affaire a été résolue sans ça. Le rapport qui a été fait a été beaucoup plus nuancé que vous ne l'avez fait sur la vidéosurveillance et la vidéoprotection, je veux dire quelqu'un qui a étudié et on l'a fait volontairement aussi au niveau de la Ville de Besançon, ce n'est pas forcément fait ailleurs de manière aussi pointue, avoir le détail des études, de ce qui se fait ailleurs et avoir un rapport aussi nuancé que ça, je pense que ça nous permet à tous de voter, qu'on soit pour ou contre, de manière nuancée sur le sujet. Donc je pense

que nos objectifs bien entendu c'est toujours la prévention, c'est toujours l'éducation, c'est toujours les différents champs politiques sur lesquels on agit et c'est la priorité de la majorité municipale. Là-dessus on est vraiment tous unis parce que c'est comme ça qu'on essaie de régler le problème de la délinquance avant tout et puis ensuite il y a des points chauds. Moi j'y habite à Planoise, je pourrais même faire coucou sur la vidéosurveillance mais ce n'est pas le fait qu'on y habite ou qu'on n'y habite pas, qu'on a une position qui serait validée ou pas ou qui serait la vérité même parce qu'on y habite, parce qu'on connaît les gens, etc. En plus je trouve ça désolant de penser que les habitants de Planoise qui sont stigmatisés par certains faits parce qu'il y a déjà eu aussi d'autres problèmes ailleurs et on ne dit pas que c'est à Planoise. A un moment donné il faut aussi arrêter sur ce point-là. Je pense que les habitants et les commerçants, j'en ai fait le tour et c'est purement subjectif mais ce qu'ils demandent, c'est la présence policière et ça a été rappelé à plusieurs moments ici, 10 000 postes en moins depuis 2007, 40 postes en moins sur le secteur et quand on parle de rigueur budgétaire, la rigueur budgétaire n'est pas pour tout le monde quand on pense au bouclier fiscal, 3,5 milliards d'euros etc. Je pense qu'à un moment donné on a des priorités et on a des actions à mettre en œuvre, donc il n'y a pas de revirement de notre part.

Et concrètement il y a un transfert de charges sur cette action-là. Il ne faut pas penser qu'il n'y a que les habitants et les commerçants, il y a aussi la Police Nationale, il y a de la souffrance aujourd'hui dans les bureaux, enfin vous êtes là aussi pour en témoigner peut-être mais aujourd'hui ce que demandent les policiers nationaux c'est un renfort humain, c'est qu'on obtienne plus de postes, ils ne demandent pas de la vidéosurveillance ou la vidéoprotection, ils le demandent au final parce qu'on ne leur offre plus que ça pour régler les problèmes parce qu'ils n'arrivent pas à répondre à toutes les demandes des citoyens aujourd'hui. Donc aujourd'hui on a en effet tout essayé, ce n'est pas forcément un aveu d'échec mais à un moment donné voilà, on met en place la vidéosurveillance ou la vidéoprotection. Je souhaite véritablement que ce ne soit purement et concrètement qu'une expérimentation sur ces points chauds, et que son retrait soit aussi envisagé si l'évaluation montre que la délinquance s'est dissipée ailleurs sur d'autres quartiers, dans d'autres endroits où il n'y a pas de vidéosurveillance. Je souhaiterais vraiment qu'on se pose la question, et bien entendu je souhaite ardemment la victoire de la gauche, là on peut en parler puisqu'on propose 1 000 postes en plus sur la police, la justice et je pense que ça fait partie aujourd'hui de la compétence de l'État et cette compétence-là vous êtes en train d'essayer de la mettre sur les collectivités territoriales et je trouve ça plutôt décevant.

M. LE MAIRE : C'est vrai, tu as raison, simplement on doit quand même faire quelque chose, si on attend que l'État le fasse, peut-être que dans quelques mois ça changera oui.

M. Pascal BONNET : Je suis étonné quand même parce que même quand on est en accord avec ce que vous proposez on est critiquable.

M. LE MAIRE : Je n'ai rien dit moi.

M. Pascal BONNET : Non mais je parle de votre majorité. Michel OMOURI n'est pas un obsédé des caméras et je ne pense pas qu'il y ait d'un côté une majorité humaniste et puis une opposition, une minorité sarkozyste répressive. Il faudrait sortir un peu des clichés. Ensuite il n'est pas question pour nous ni pour vous je pense de stigmatiser des quartiers, j'ai remarqué qu'il y a des réalités qui existent, qu'il y a de la délinquance à certains endroits, donc on est vigilant sur le centre-ville et on est vigilant sur des quartiers où il y a de la délinquance et je n'ai pas l'impression que les gens qui habitent dans ces quartiers qui sont menacés par cette délinquance soient gênés d'avoir des caméras et se sentent stigmatisés si on fait ce choix-là. Ensuite j'apprends avec grande stupeur que vous souhaitez la victoire de la gauche, je pense que la France sera beaucoup plus raisonnable que vous. Après justement il faut que le Gouvernement et le futur Président se donnent les moyens de pouvoir maintenir une sécurité et des moyens humains et d'avoir le budget pour le faire et je ne pense pas qu'avec le programme de la gauche on aura encore grand-chose à payer.

M. Michel OMOURI : Sur la vidéoprotection on a donné notre point de vue, tout à fait d'accord sur votre idée aussi, simplement je dis qu'on a apporté le débat, excusez-moi si on n'avait pas apporté le débat sur la vidéoprotection, on serait en train de vous regarder en chien de faïence pour dire la vidéoprotection on n'en parle pas, nous on l'a fait. On a eu le courage politique d'en parler, ça peut choquer certains mais ce n'est pas grave, simplement moi je me rappelle votre petite phrase Monsieur le

Maire quand vous aviez indiqué : «quand la prévention, l'éducation ne suffisent plus, place à la répression». C'est vous qui l'avez indiqué sur l'école Champagne.

M. LE MAIRE : Je le dis toujours.

M. Michel OMOURI : Maintenant la question : quel est le montant aujourd'hui des travaux à l'école Champagne après l'incendie volontaire, quel est le coût ? Il me semble que c'était 600 000 €. Si on déduit après les assurances, ça fait quand même un coût pour les collectivités locales. Alors ceux qui se plaignent et disent que ça va coûter cher, simplement posez-vous la question, quel est le coût aujourd'hui des travaux de rénovation suite à des dégradations ? Simplement, je me rappelle aussi Monsieur le Maire, peut-être pas vous mais une partie de votre majorité, avril 1998, quelques voitures brûlent à Planoise, à l'époque Claude GIRARD faisait venir les CRS à Planoise, certains disaient : «il y en a ras-le-bol des bruits de bottes à Planoise», c'est ça la réalité. Alors aujourd'hui vous pouvez dire mon Dieu la prévention mais pas de répression, c'est ça aujourd'hui l'échec d'une partie de cette majorité et maintenant je vais vous répondre Monsieur LEUBA, vous parlez de Planoise, excusez-moi, quand une élue de Planoise dit, quand une école brûle à Planoise : «Ce n'est pas de leur faute c'est une erreur de jeunesse», excusez-moi mais faites passer à l'élue de Planoise que quand on dit ces bêtises-là aujourd'hui, on incite à encore plus de dégradations sur Planoise, c'est ça la réalité politique. Alors maintenant moi aussi je vais vous attendre sur Planoise parce que quand, ici dans l'enceinte, vous dites à tout le monde : «rassurez-vous on est contre la répression» mais quand vous êtes à Planoise vous dites aux gens : «rassurez-vous on est avec vous et c'est normal que les gens soient sanctionnés». Voilà Monsieur LEUBA, alors je vous attends sur la place du côté d'Intermarché pour demander aux habitants de Planoise ce qu'ils pensent de la vidéoprotection. Monsieur LEUBA vous dites que vous avez fait le tour des commerçants de la place Cassin, ils vous ont dit quoi ? Qu'il n'y a pas de problème, il n'y a pas d'incivilité ! Quand M. ALAUZET dit tout à l'heure les gens de Planoise ont râlé parce qu'il y avait du bruit ou autres mais jamais vous n'avez parlé de braquage Monsieur ALAUZET. Voilà pourquoi les gens de Planoise avaient demandé une manifestation aujourd'hui. Certains ne vivent pas dans le même monde, certains vivent dans le monde des bisounours où tout le monde pense «tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil». C'est ça la réalité, je comprends que ça peut choquer certains mais moi je vous invite à descendre dans le monde réel.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'on pourrait ramener le débat quand même à plus de correction, je ne vois d'ailleurs pas de quelle élue de Planoise vous parlez.

Mme Martine JEANNIN : Je rappelle à M. OMOURI que dans le terme incivilité je ne sais pas s'il sait ce que ça veut dire mais au dernier Conseil Municipal il a traité deux élues de rien du tout. Monsieur OMOURI là ce sont des incivilités. Quant à l'école Champagne, une caméra n'aurait servi à rien du tout parce que je crois me souvenir que c'est l'acte d'un déséquilibré, c'est bien ça. En tous les cas en ce qui concerne ce rapport je vote contre. C'est un vote tout à fait personnel parce qu'à ce jour je ne suis pas complètement convaincue, comme je l'ai indiqué sur le BVV, les caméras ne règlent pas le problème de fond, ça c'est pour l'éthique. Gagner 3 000 € par mois en vendant de la drogue ou travailler à 950 € par mois ou toucher un RSA, excusez-moi la fantaisie, il n'y a pas photo. Si l'on parle de dealer et de trafic de drogue, les dealers vont se déplacer dans d'autres rues, on déplace le problème ailleurs. Actuellement dans Montrapon dans des petites rues il n'y a pas de caméras et il y a du deal, voilà c'est très simple.

D'autre part si l'on parle d'agressions la nuit, la caméra pourra-t-elle voir les visages ? Réponse non. Alors ça veut dire également une agression se commet à 2 heures du matin, un policier va se rendre à toute vitesse sur le lieu, vous pensez bien que l'agresseur ...

M. LE MAIRE : Il y a de l'éclairage la nuit quand même.

Mme Martine JEANNIN : Oui mais enfin pour reconnaître un visage c'est quand même pas facile, l'agresseur sera parti.

M. LE MAIRE : Vous êtes contre, d'accord, c'est votre droit.

Mme Martine JEANNIN : On ne peut pas avoir connaissance de la commission d'éthique, on ne nous a pas demandé d'y être, il (M. OMOURI) a été choisi par M. ROSSELOT comme ça sans nous en parler.

M. LE MAIRE : Réglez vos problèmes entre vous.

Mme Martine JEANNIN : C'est sans compter le coût, 850 000 € pour l'installation et 250 000 € par an pour le fonctionnement, la Ville actuellement n'a pas les moyens financiers pour un résultat moindre. Merci.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas d'accord avec vous, je sais simplement que ce que nous avons installé dans les gymnases il y a longtemps que c'est amorti. Et puis je vais vous dire Madame même si ce n'était pas le cas, le problème quand on parle de tranquillité publique il ne faut pas toujours ramener cela à un problème d'argent parce qu'on installera ça mais il n'y aura quand même pas l'année prochaine d'augmentation des impôts locaux, donc on fera des efforts ailleurs.

M. Jean-Claude ROY : Je voudrais témoigner que ce travail a été conduit avec beaucoup de tranquillité, beaucoup de respect, une qualité dans les échanges au cours du Comité d'Éthique, cela a été notre fil rouge. C'est vrai qu'on a eu un président exemplaire mais tout le monde a pu s'exprimer librement en pesant les arguments en faveur, les arguments en défaveur et ça a été un travail très très instructif. Je me suis rapidement rangé dans le soutien à ce projet parce que ce projet n'est pas copié-collé de ce qui existait ailleurs, c'est un projet fabriqué, comme l'a demandé le Maire, sur des besoins identifiés à Besançon. On n'a pas cherché à savoir ce qui correspondait, si ça collait bien avec ce qui était fait à Orléans, à Lyon ou ailleurs, on a voulu définir un projet adapté à Besançon et la Ville de Besançon, et c'est dans le rapport, continuera à développer les 47 actions et d'autres qui sont enclenchées depuis 2008 en matière de prévention, d'éducation, de médiation, de réinsertion et ça ne changera pas mais il est indiqué dans ce rapport et ça a été dit tout au long du Comité d'Éthique, que l'État ne peut pas se désengager. Jean, il ne faut pas confondre le rôle et la mission du Maire qui est responsable de la tranquillité publique et le rôle de l'État qui doit assurer la sécurité publique. Les missions sont différentes et ces missions sont bien précisées dans une convention de coordination qui fait bien le partage des tâches entre le rôle de chacun sur Besançon. C'est un outil supplémentaire qui permettra, et ça a été dit fortement, de maintenir dans les quartiers des commerces de proximité. Les gens demandent des commerces de proximité, le maintien des commerces de proximité c'est vital aux 408 sinon les familles vont partir de cet endroit. Donc il ne faut pas oublier non plus que dans leur avis les Conseils Consultatifs d'Habitants ont soutenu cette action et je terminerai là-dessus que l'avis du Comité d'Éthique a été un avis favorable dans sa majorité.

M. Frank MONNEUR : Rapidement, il est vrai qu'à Besançon nous sommes quand même les héritiers d'une politique de prévention et on continuera à agir de la sorte, nous ne sommes pas dans une politique laxiste, nous avons toujours dit et le Maire en premier que notre politique était axée sur la prévention et la répression car répression il doit y avoir quand celle-ci est absolument indispensable et nous mettrons d'ailleurs toujours en avant les rapports humains, les liens directs entre les hommes et les femmes de notre territoire avec de la présence humaine sur les quartiers notamment et dans tous les quartiers de la ville via notamment les maisons de quartier, les associations, les médiateurs et tous les intervenants sociaux et autres. Toutefois la sécurité, cela a été rappelé, est un droit pour tous les citoyens et nous pensons, nous élus socialistes, que la solution proposée ce soir est une solution mesurée, respectueuse des citoyens honnêtes, c'est-à-dire ceux qui n'ont rien à se reprocher, une solution ciblée qui là aussi ne doit absolument rien au hasard et j'en terminerai pour dire qu'effectivement nous ne sommes pas dans l'idéologie encore moins dans l'idéologie post-soixante-huitarde, nous sommes pragmatiques et nous tentons d'améliorer des situations jugées inacceptables par nos concitoyens.

M. LE MAIRE : J'ai toujours dit que la tranquillité, la sécurité c'était comme un tabouret avec 3 pieds. Un pied c'est l'éducation, on n'en parle pas assez, c'est l'éducation qu'on reçoit dans les écoles, c'est l'éducation qu'on reçoit dans les familles, le deuxième pied c'est effectivement la prévention, la médiation sur le terrain et le troisième pied, c'est la répression. Et comme tout tabouret à 3 pieds quand il y en manque un ce n'est pas stable donc il faut agir sur les 3 pieds, avoir 3 pieds pour qu'effectivement on puisse développer une politique qui soit une politique réaliste et surtout efficace.

M. Emmanuel DUMONT : On parlait des évolutions de ces dernières années mais il y a 10 ans, dans nos quartiers il y avait des commissariats, il y avait des policiers qui passaient dans la rue avec des taux d'élucidation, on a eu des incendies dans des parkings souterrains dont les élucidations ont pu être réalisées par l'information dont disposaient les agents de police présents sur le terrain et qui connaissaient le voisinage. Cette politique a été cassée, cette présence humaine sur le terrain a été enlevée. Le plan social sans précédent que subissent les autorités en charge de la justice ou des forces de l'ordre sur notre territoire mais pas seulement, c'est la fonction publique qui est visée on le sait tous, génère un sentiment d'abandon de ces populations. Vous parliez tout à l'heure Monsieur CHALUMEAU de ghettos de la République, moi je crois que ce n'est carrément plus la République à certains endroits. Et sans être la panacée on l'a vu, on aimerait que ça puisse rendre encore de plus grands services, c'est un moyen ces caméras de se réapproprier des territoires où les forces de l'ordre ne peuvent plus entrer, qu'elles soient nationales, municipales, autres et les citoyens qu'on laisse dans cette situation à juste titre se sentent abandonnés. Demain ces caméras vont permettre à l'autorité, alors à distance c'est vrai avant de choisir le mode d'intervention, de pouvoir à nouveau intervenir et je crois que c'est important quand même. Alors oui ce n'est pas la panacée, on ne va pas tout régler avec ça il y aura des effets de transfert parfois etc. mais ne rien faire c'est plus grave. On l'a vu aussi le procureur aujourd'hui ne poursuit que quand il est quasi certain de gagner, il gère un budget à présent, un procès perdu ce sont des dépenses engagées à perte pour lui, le procureur pourra avoir matière à preuves puisqu'il faut qu'il puisse établir des faits et ces caméras sont de nature aussi à étayer les preuves.

Ce sont les arguments que j'ai en tête et qui vont m'amener bien sûr comme l'ensemble de notre groupe à voter pour, d'autant que ce soir je n'ai pas entendu d'alternatives à cette politique. Donc s'il y avait eu des alternatives je les aurais écoutées et entendues avec plaisir et intérêt.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais répondre tout d'abord à M. GIRERD qui citait la Cour des Comptes, je pense qu'il n'a pas lu complètement ou il n'a cité qu'une partie du texte. La Cour des Comptes cite bien les statistiques de la police mais précise qu'il y a des lacunes et des imperfections dans ces statistiques et que les résultats sont peu éclairants sur l'efficacité des services. Et je voulais juste m'interroger, Emmanuel DUMONT vient de dire qu'il n'y avait pas d'alternatives proposées, je lui demanderai de relire mon intervention et celles de ceux qui ne sont pas d'accord avec ce projet. J'ai donné des alternatives et puis l'idéologie post soixante-huitarde, j'aimerais savoir si c'est une pierre dans notre jardin parce que je trouve ça un peu limite comme argument aussi. Jusqu'à présent le niveau de débat était bon mais là on descend un petit peu.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je voulais simplement dire à Christophe LIME, que je n'étais pas d'accord avec lui, il m'arrive souvent d'être d'accord avec lui mais je n'ai pas perçu le débat tel qu'il l'a présenté lui-même c'est-à-dire comme si on enfermait les uns ou les autres dans un camp de manière très manichéenne ou idéologique. D'ailleurs, le débat qu'on a actuellement le démontre bien, finalement même si je n'aurai pas les mêmes conclusions que lui, la manière dont Benoît posait la question me va bien, c'est-à-dire qu'on n'est pas dans une approche manichéenne de cette question très complexe où il y aurait les liberticides d'un côté ou ceux qui seraient insensibles à la sécurité de l'autre, la question encore une fois est beaucoup plus compliquée. On a dit aussi que la vidéoprotection ce n'était pas la panacée, je crois qu'on est tous d'accord. C'est pour cela que quand M. OMOURI nous présente ses chiffres auxquels personne ne croit, lui-même probablement pas non plus d'ailleurs, comme une forme de panacée on n'y croit pas, enfin en tout cas personne ne croit que c'est la solution miraculeuse qui règlera tous les problèmes sauf encore une différence c'est que la droite est encore prise dans ses contradictions parce que vous ne pouvez pas nous présenter la vidéoprotection comme une forme de panacée, qui serait un peu miraculeuse, d'une efficacité redoutable et par ailleurs vous soucier aussi peu des autres conditions de la sécurité, elles ont toutes été rappelées ici. J'en donnerai quelques-unes, c'est la diminution drastique des moyens de la police, tout ce qui touche aux mécanismes de prévention, peut-être quelque chose à laquelle Jean ROSSELOT serait sensible parce que je crois qu'il la connaît bien, c'est le désarroi actuel de la justice parce que vous aviez un slogan à un moment donné c'était la tolérance zéro. Alors en diminuant les moyens de la police et en mettant dans un tel désarroi la justice vous me dites comment on fait. Il connaît les mécanismes Jean, il sait très bien que pour pouvoir poursuivre il faut avoir des moyens, pour avoir une réactivité des parquets notamment il faut avoir des moyens. Vous les avez totalement

enlevés au point que la justice est en réel désarroi sachant que déjà nous n'étions pas parmi les champions d'Europe au niveau des moyens que nous donnons à notre justice.

Éric encore une fois dans ce débat vous savez très bien qu'on partage beaucoup des arguments qui nous sont opposés, on n'est pas dans une vision simpliste ou manichéenne. Alors Éric tu disais que c'était une espèce de forme de constat d'échec la vidéoprotection mais je ne peux pas partager ce point de vue ça voudrait dire que c'est le seul recours possible alors qu'on a échoué partout ailleurs. Ce n'est justement pas ça parce que ce n'est pas la panacée, c'est un élément d'un dispositif qui se rajoute au reste mais on ne peut pas dire comme tu le présentes, en tout cas je ne partage pas ce sentiment même si beaucoup des arguments que tu as développés, je peux tout à fait y souscrire.

Benoît a cité quelques chiffres, on a tous nos références, c'est pour ça aussi que peut-être M. CHALUMEAU pourra compléter nos informations. Je me suis référé à des éléments statistiques qui résultent notamment de l'Inspection Générale de l'Administration de la police et de la gendarmerie qui au contraire démontraient que dans des endroits ciblés c'est-à-dire ce que l'on appelle des lieux à risque, là où les villes étaient dotées de dispositifs de ce type, la délinquance avait été freinée, stoppée ou diminuée. Donc je ne crois pas encore à l'aspect universel, à la panacée de ce dispositif, je crois comme ça a été dit par beaucoup qu'elle est même un élément supplémentaire qui se rajoute à tout le reste pour peu, c'est ce que fait la droite, qu'on n'enlève pas les moyens partout ailleurs ou alors on n'est plus du tout crédible à affirmer comme le fait M. OMOURI constamment des slogans «vive la sécurité, soyons pour la sécurité», etc. Il faut assumer simplement et il faut surtout être totalement cohérent.

M. CHALUMEAU : Je vais essayer de répondre à la fois factuellement sans être trop long et en regroupant cela aussi autour de quelques têtes de chapitres. Premièrement, revenir sur la question de l'évaluation, M. CYPRIANI a cité la Cour des Comptes et d'autres recherches. Il faut être très prudent avec les recherches anglo-saxonnes publiées il y a quelques années. Ces technologies, vous le savez pour l'informatique, vous le savez pour les téléphones portables, on a évalué des vidéos il y a 10 ans on était sur des systèmes analogiques extrêmement anciens. Donc il y a beaucoup aussi à voir avec le caractère récent de ces évaluations. Deuxièmement je disais que les Anglais qui évaluent tout contestent aussi l'efficacité de la police Monsieur CYPRIANI et je disais l'autre jour devant je crois le Comité d'Ethique que si par exemple on parle d'une étude récente des Anglais sur l'évaluation de l'efficacité des patrouilleurs à pied, ils disaient un patrouilleur à pied passe une fois tous les 8 ans à moins de 100 mètres d'un cambriolage en train de se commettre. Pourtant ça ne condamne pas la police pour autant ni la présence sur un territoire, donc on peut en effet faire dire pas mal de choses aux évaluations. Récemment pour 3 villes on a évalué l'efficacité des correspondants de nuit, je peux vous dire que mes conclusions sont toutes aussi nuancées, toutes aussi nuancées que celles que je vous ai présentées sur la vidéoprotection. Je pense que l'essence même de toute évaluation c'est de sortir avec des conclusions qui ne sont pas malheureusement aussi tranchées qu'on le souhaiterait parce que dès qu'on est dans une démarche un petit peu exigeante sur le plan méthodologique, on se rend compte que les choses sont nuancées.

Factuellement sur la Cour des Comptes le chiffre que vous avez donné sur les coûts, il faut faire très attention parce qu'ils incluent les coûts de ce qu'on appelle les réseaux pairés, c'est-à-dire beaucoup de villes et ce n'est pas le principe qui serait arrêté à Besançon où là on serait sur un réseau de fibre optique, propriété de la Ville, beaucoup de villes passent par des opérateurs de télécom et ça coûte en effet très cher de louer des réseaux à haut débit pour transporter des images numérisées. Donc c'est ce qui explique ce delta dans les chiffres. Nous on a quand même des bons retours maintenant sur les marchés publics et sur les maintenances, et le chiffre qu'on vous a donné est conforme à la réalité.

Le point suivant sur la pertinence de la vidéo sur les points très très chauds, on a parlé des 408, je ne suis évidemment pas du tout d'accord parce que j'ai eu accès aux données de la police pour dire que c'est 5 ou 6 délinquants qui mettent le désordre, ça ne se passe pas du tout comme ça, excusez-moi je travaille sur une bonne vingtaine de quartiers similaires, vous avez des réseaux de trafiquants, quand un trafiquant est arrêté il se renouvelle, il faut raisonner en terme de flux, il ne faut pas raisonner en terme de stock. Donc je crois qu'il faut arrêter avec ce mythe des quelques emmerdeurs sur un quartier, ça ne se passe pas du tout comme ça. On travaille nous sur une ville de proche couronne qui s'appelle Saint-Ouen qui est très connue pour ce grand trafic de stupéfiants, ce sont des dizaines de trafiquants avec des

réseaux qui sont extrêmement structurés et on fait venir d'autres têtes de réseaux des trafiquants quand il y en a un qui tombe. On ne connaît pas le chiffre d'affaires du trafic de drogue, sur un quartier comme celui-là dites-vous qu'il est considérable. Nous on travaille sur un quartier avec un OPH et on a vu avec les estimations de la police sur les saisies de drogue que le trafic sur une année était supérieur au chiffre d'affaires de l'Office, du logeur, pour vous donner des ordres de grandeur. Ce qui va se passer sur la Grette si vous allez au bout du projet, c'est que ça va être très compliqué à installer, ça va être une espèce de lutte pour la maîtrise d'un territoire entre le droit républicain et des personnes qui tiennent un territoire. Vous allez énormément les gêner, on a un gros retour d'expérience sur La Courneuve, vous allez énormément les gêner parce que ce n'est pas si simple que ça de déplacer des trafics, parce que ce n'est quand même pas la planète Mars, vous avez des acheteurs qui viennent, on peut travailler sur les plaques d'immatriculation, sur les mouvements de véhicules et ce que disent assez peu les maires dans les bilans, et c'est pour ça qu'on a du mal à sortir les chiffres, c'est qu'en fait il y a un travail de fond judiciaire qui est fait d'accumulation de petites preuves et que des caméras de cette nature vous permettent de faire ce que ne peut pas faire la police. La directrice départementale le dit, ils font très peu d'interpellations en matière de stupéfiants sur la Grette, il n'y en a quasiment pas, j'ai regardé les chiffres. Les chiffres qu'on a sur la Grette c'est des violences, récemment des menaces contre les personnes pour voler une voiture par exemple, c'est de la violence comme ça mais sur le trafic de stupéfiants la police fait très peu de choses. Donc n'ayons pas cette vision, excusez-moi de le dire, j'ai été commissaire de police, n'ayons pas cette vision naïve qu'on va enlever 5 ou 6 emmerdeurs et qu'on va résoudre le problème. La réalité des choses ça n'est pas celle-là et la réalité des flux financiers aussi c'est aussi quand ces flux financiers rencontrent la misère sociale il se passe des choses complexes au sein des familles. Il faut le dire, nous on le voit quand on rentre dans ces processus avec les bailleurs sociaux, on le voit bien que ce n'est pas simple et que les choses ne sont pas aussi clivées et que finalement j'ai envie de dire on est dans une économie qui est très grise finalement même sur le plan social, en vérité les choses sont compliquées.

Troisième élément sur l'État, la police, la justice, la vidéo est un moyen de preuves et vous avez raison, le Procureur de la République a besoin de preuves pour faire des affaires et tout le système de la justice est là, c'est qu'on donne priorité aux affaires pour lesquelles on a des éléments matériels, c'est vrai que c'est un élément pour apporter des preuves et qui peut aider au fonctionnement. Ensuite la grande question elle est sur la disponibilité de l'État c'est-à-dire est-ce que, en effet c'est un pari, est-ce que vous allez avoir le répondant en faisant cet effort considérable, est-ce que vous allez avoir le répondant c'est-à-dire quand vous allez renvoyer l'image la nuit sur le centre d'information et de commandement de la DDSP, est-ce que vous aurez une gestion active de ce dispositif et est-ce que vous aurez la disponibilité qu'il faut. Moi je peux rappeler un chiffre, quand j'étais commissaire à Grenoble en 1980 dans un quartier dont on a beaucoup parlé que je connais comme ma poche qui s'appelle la Ville Neuve, discours de Grenoble on en a quand même beaucoup parlé, il y avait un poste de police avec 27 policiers. Aujourd'hui il y a un poste de police qui est un bunker dans un rez-de-chaussée et il y a 2 policiers, on ne prend plus les plaintes dans ce quartier. Donc en effet derrière ça vous avez raison, ça interroge la politique de présence territoriale et il faudra bien, moi qui travaille beaucoup aussi en Angleterre et en Allemagne, je vois bien que la France est le seul pays où il y a des distorsions territoriales dans l'allocation des effectifs. On est un pays hyper-centralisé, Paris est une ville sanctuarisée, à un moment donné il faut le dire. Ça n'existe pas à Londres, ça n'existe pas dans les grandes villes allemandes où vous avez une répartition beaucoup plus homogènes des effectifs et on a un vrai problème sur la stratégie de territorialisation de la police et de la gendarmerie républicaine aujourd'hui. Je pense qu'il faut le dire et de toute façon ça se posera au Gouvernement quel qu'il soit.

Je voudrais terminer et répondre du coup à M. CYPRIANI parce que moi je suis très sensible à ces arguments d'évaluation scientifiques mais je crois que vous avez mené à Besançon une démarche assez remarquable en prenant le temps, en mettant en place le Comité d'Éthique. Vous avez un état 0 aujourd'hui avec ce rapport. La police, l'État ont joué le jeu, on a des statistiques comme jamais très précises. Donc Monsieur CYPRIANI vous pourriez vous réjouir parce que vous allez pouvoir enfin mettre en place le dispositif d'expérimentation et d'évaluation dont vous regrettez qu'il n'existe pas encore, donc je dirais que vous allez faire aussi peut-être œuvre sinon scientifique tout au moins une œuvre évaluative et je pense que tout le monde vous en sera reconnaissant.

M. LE MAIRE : Merci et en plus vous avez raison Monsieur CHALUMEAU, je pense que lorsque nous aurons mis ces moyens nous pourrions avoir des exigences effectivement avec la police pour aider, s'il y a un manque de moyens, aider la police à retrouver les effectifs qui manquent. Nous savons très bien que depuis 2002 il y a 40 policiers en moins et ce que vous dites à Grenoble dans la Ville Neuve, on le connaît par exemple à Planoise où dans le commissariat il est plus ou moins bunkerisé et c'est vrai que désormais il vaut mieux qu'il y ait des voitures qui circulent que d'avoir des hommes ou des femmes d'ailleurs qui soient à l'intérieur d'un commissariat pour prendre des plaintes. C'est fini Benoît, tu es déjà intervenu deux fois, je fais respecter la règle pour tout le monde, tu m'excuses. Je suis désolé, c'est deux fois pour tout le monde et pour toi c'est pareil parce qu'après on va repartir dans une série de débats, je crois que chacun s'est largement exprimé.

M. Frédéric ALLEMANN : Monsieur le Maire et mes chers collègues je vous rassure je serai très bref, suite à la dernière intervention de M. CHALUMEAU il n'y a plus grand-chose à rajouter. Simplement il est classique de dire qu'on est toujours dans les problèmes de vidéoprotection ou de vidéosurveillance en équilibre entre sécurité et liberté. Ce soir j'ai eu l'impression que c'était plus un équilibre aussi difficile entre vérité et contrevérité mais je pense que la démarche originale de la Ville de Besançon d'avoir dès le départ voulu faire cette étude d'opportunité en y associant le Comité d'Ethique qui a fixé lui-même la charte à laquelle il fallait répondre pour cette étude et je peux vous assurer que le Comité d'Ethique n'était pas au départ favorable à la vidéoprotection et que grâce, et le Comité d'Ethique qui s'est réuni la semaine dernière, a vraiment conclu grâce à la grande qualité de cette étude notamment sur le diagnostic initial et sur ses conclusions, a conclu de manière majoritaire avec certes des restrictions, notamment des restrictions de la Ligue des Droits de l'Homme, à cet usage. Donc comme tout le monde l'a dit ici c'est un outil mais le fait d'avoir déjà défini le territoire sur lequel on va utiliser cet outil, on va certainement pouvoir améliorer l'efficacité de l'outil et je pense comme M. CHALUMEAU que ce serait une perte de chance de ne pas se donner les moyens parce que vous ne vous rendez pas compte ce que coûtent aux bailleurs, aux propriétaires privés ou à la Ville toutes les dégradations commises sur cet espace public. Ce sont des milliers d'euros chaque année, demandez à GBH ce qu'a coûté le jeu du chat et de la souris dans une tour à Clairs-Soleils pour évincer des jeunes qui reprenaient possession d'un local désaffecté. A chaque fois ce sont des milliers d'euros pour refaire les portes, les serrures, etc. Donc sur le coût global de l'opération, je pense que, je ne dirai pas que c'est peanuts mais ce n'est pas loin par rapport à l'aspect purement comptable de la réalisation de ces choses-là.

Deuxièmement, parlons du taux d'élucidation parce qu'on peut critiquer les chiffres de la police mais le taux d'élucidation qu'est-ce que ça veut dire ? Je prends l'exemple : vous arrêtez 50 vendeurs de shit, c'est 50 faits élucidés, c'est 100 % d'élucidation. Sur les cambriolages c'est 40 % et c'est un chiffre très important. Si on peut grâce à la vidéoprotection améliorer simplement 5 % des taux d'élucidation, eh bien pour les victimes incriminées concernées, ces 5 % c'est très important. Ça ce n'est pas peanuts donc je pense que c'est un outil, n'en attendons pas une panacée, certainement des gens seront déçus parce que ou bien devant chez eux il n'y a pas de caméra ou bien parce que la police ne sera pas capable d'intervenir de manière extrêmement réactive comme on le souhaiterait. Mais je pense que ça ne peut que nous aider dans cette lutte difficile parce qu'il y a une évolution permanente de ces délits voire crimes, on s'aperçoit par exemple effectivement qu'il y a de plus en plus de violences directes et je peux vous assurer pour connaître des amis qui ont été victimes d'un home jacking, c'est extrêmement traumatisant.

M. LE MAIRE : J'en connais dans cette salle même.

M. Frédéric ALLEMANN : Donc je pense qu'il faut s'adapter, la technologie s'améliore, c'est possible... Et puis pour répondre à Benoît CYPRIANI, alors ça m'embête un peu parce que comme il est déjà intervenu deux fois il ne pourra pas me répondre, mais Benoît quand tu demandes des études scientifiques avérées, tu sais très bien qu'il n'y en a pas parce que s'il y en avait tu les aurais trouvées toi-même. Toi qui es un scientifique, si tu avais pu trouver une étude disant que la vidéoprotection n'était pas efficace, tu l'aurais amenée là ce soir. La Cour des Comptes on t'a expliqué sur les coûts réels, on verra bien si les coûts donnés par M. CHALUMEAU ne correspondent pas à la réalité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je n'en rajouterai pas, je crois que c'était suffisamment clair. Je me félicite de la qualité de ce débat, les positions des uns et des autres sont claires, on ne va même pas faire un vote nominatif, je crois que chacun a exprimé la position de son groupe, c'est clair. Je voudrais rassurer aussi nos amis, nos collègues de la minorité vous savez nous on peut avoir des petites divergences, mais rassurez-vous sur l'essentiel à savoir le travail en direction des Bisontines et des Bisontins, on va continuer ensemble. Je ferai peut-être une petite remarque, c'est vrai vous l'avez dit les uns et les autres, c'est assez incroyable parce que la population augmente, les effectifs baissent. C'est assez amusant de constater cela, donc je crois que je suis vraiment tranquille là-dessus. Il y a une réunion à Planoise le 24, organisée par les forces vives du quartier, que demandent-elles les forces vives du quartier ? Je ne vais pas vous donner de noms mais il y a des gens dedans qui sont tout sauf des liberticides, entre autres ils demandent qu'on mette de la vidéoprotection. Je vais mettre cela au vote, quels sont ceux qui sont contre qu'ils lèvent la main que je les compte ? 16. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas, les autres sont pour, donc le vote est acquis. Je tiens à remercier vraiment M. CHALUMEAU pour la qualité de son étude. Je dois dire que par rapport à ces propos je me retrouve bien dans ce qu'il dit et merci d'avoir pris le temps de venir de votre banlieue ici à Besançon. Merci».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1 (1 contre - 1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (16 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 février 2012.